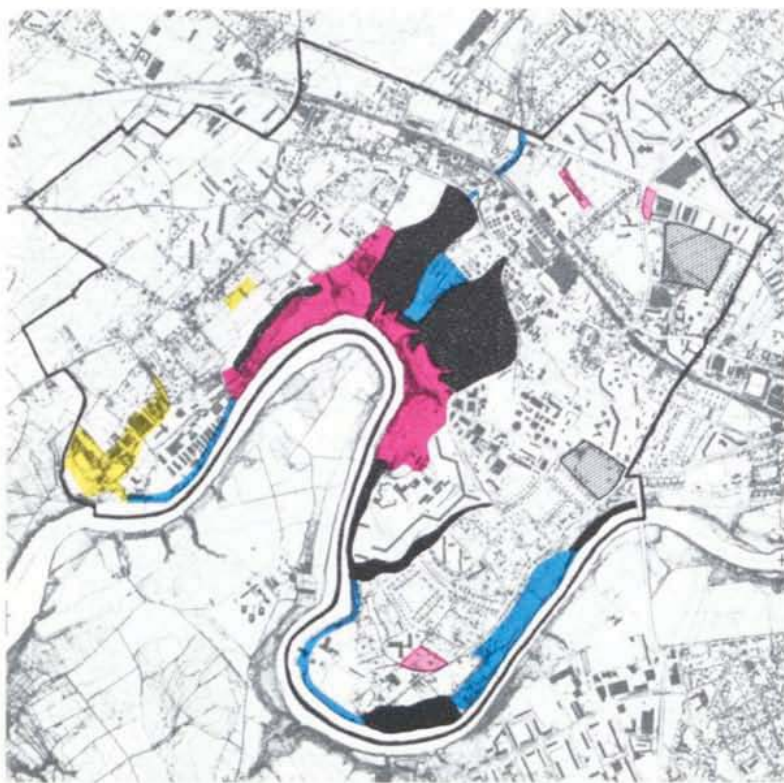




vernier



information



- Zone forestière
- Zone agricole
- Zone viticole
- Zone soumise à l'enquête publique
- Zone verte
- Sites



L'étang de Châteline



Les espaces verts bordant les rives du Rhône

## AVANT-PROPOS

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil administratif et l'administration municipale ont le plaisir de vous présenter dans le cadre de Vernier-Information les réalisations communales de la législature 1975-1979 et d'évoquer quelques projets d'équipement dont les études sont terminées et qui seraient donc entrepris incessamment.

Nous avons voulu donner à cette plaquette une allure digne de notre collectivité verniolane devenue aujourd'hui la 19ème ville de Suisse avec ses 28.000 habitants.

Nous souhaitons que tous les foyers verniolans sauront réserver un bon accueil à cette publication et seront intéressés par son contenu.

Fritz HAMMERLI  
Maire

François SATIN  
Conseiller administratif

Fulvio MORUZZI  
Conseiller administratif

Vernier, février 1979

La réservation des espaces verts est le premier acte de l'aménagement du territoire.

La commune de Vernier est délimitée sur une grande partie par les berges du Rhône qui constituent des réserves naturelles très importantes. Les forêts qui couvrent partiellement ces berges, ainsi que le Bois-des-Frères et le Bois-de la Grille, constituent l'aire forestière de la commune et bénéficient de la protection que leur accordent les législations fédérale et cantonale.



La place de jeux des Libellules jumelée avec les terrains de football construits par la Ville de Genève

La vigne pousse encore sur les coteaux situés entre le village de Vernier et le Rhône. Grâce aux mesures d'urgence décrétées par la Confédération, les berges de la presqu'île d'Aïre, qui se trouvent en zone villas, ont été également protégées et nous souhaitons qu'elles soient conservées dans leur état naturel.

La commune a fait des efforts pour doter les différents quartiers de zones de verdure et pour sauvegarder les espaces verts existants. Dans la presqu'île d'Aïre, à proximité du stade, un important secteur (17375 m<sup>2</sup>) déjà classé en zone verte a été acheté récemment.

Aux Libellules, la Ville de Genève a mis à la disposition de la commune une surface qui a été aménagée pour les habitants. La Ville de Genève a en outre réalisé des terrains de football sur des surfaces bénéficiant d'un classement en zone industrielle. Elle a ainsi contribué à créer dans le secteur un cadre plus conforme à l'habitat existant que ne l'auraient été des installations industrielles.

A Balexert, la commune est également devenue propriétaire de précieuses surfaces qui ont été aménagées pour les besoins des habitants. Enfin, d'autres acquisitions de terrains ont permis de doter le secteur du village de Vernier des surfaces vertes indispensables.



Etang route de Meyrin

## ECOLE PRIMAIRE

L'équipement scolaire existant répond aux besoins de la population et dans ce domaine la commune n'envisage plus aucune construction.

### LES ÉCOLES À MOINS DE CINQ MINUTES À PIED

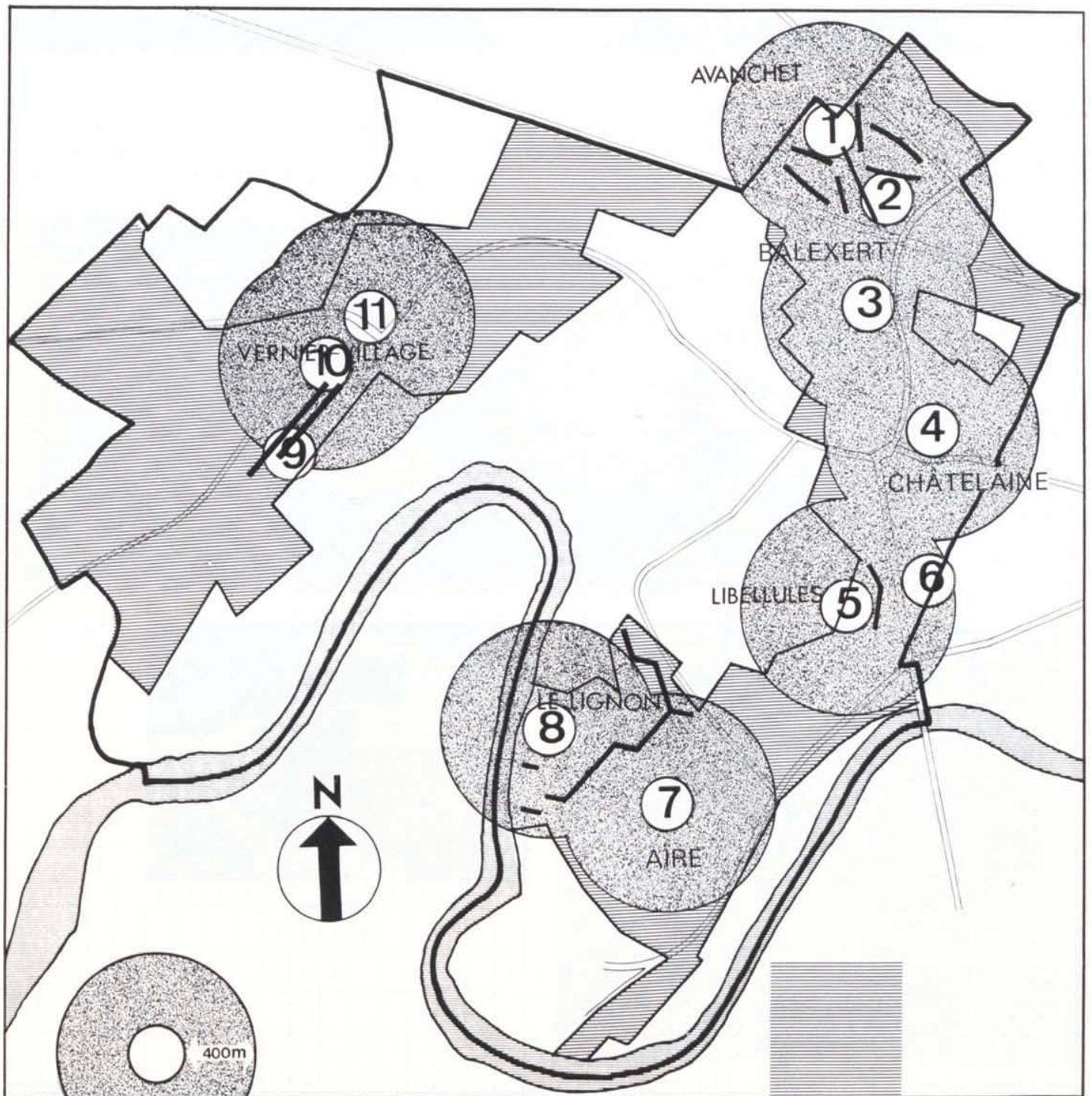
Dans l'agglomération urbaine une distance de 400 mètres est considérée comme un parcours maximum pour les enfants fréquentant l'école primaire. Pour les écoles enfantines, la distance souhaitable ne devrait pas excéder les 200 mètres mais en réalité cette norme n'est que rarement applicable. Il est clair que ces principes sont valables pour les secteurs d'habitations collectives. Pour les zones de villas les directives sont quelque peu plus souples. En examinant les zones d'habitation de la commune, nous constatons qu'actuellement les groupes scolaires se situent rarement à plus de 400 mètres des lieux habités. Les seuls secteurs ne répondant pas à ce critère sont la zone de villas à l'ouest du village de Vernier et celle à l'est, qui comprend l'immeuble locatif le plus mal desservi: celui des Coquelicots. Parmi ces exceptions figurent encore les immeubles de Balexert, à proximité du Bouchet. Abstraction faite de ces cas particuliers, nous pouvons affirmer qu'actuellement presque tous les secteurs habités de la commune disposent d'un groupe scolaire à moins de cinq minutes de parcours à pied.

### ALLER À L'ÉCOLE SANS CROISER UNE VOITURE

L'idéal serait de pouvoir se rendre de l'habitation à l'école par des parcours destinés aux piétons sans devoir traverser les voies à circulation automobile. Malheureusement ces conditions ne sont remplies que dans les cités nouvelles d'Avanchet et du Lignon. Des passages sous-voies existent déjà sous l'avenue du Pailly pour relier les immeubles à l'école de Balexert, pour assurer la liaison entre les deux côtés de l'avenue de l'Ain à proximité de l'immeuble des Libellules, et sous la route de Meyrin entre les immeubles et le centre commercial de Balexert. D'autres passages dénivelés sont en outre prévus à court terme sous la route de Peney et entre les immeubles d'Avanchet et le centre commercial de Balexert.

Les autres secteurs de la commune ne sont pas aussi favorisés. Toutefois, dans le cadre du plan d'aménagement de la commune, nous avons étudié le développement d'un réseau pédestre destiné à relier les habitations aux écoles, les quartiers entre eux et à créer des promenades dans les sites naturels. Les liaisons entre les quartiers du Lignon et des Libellules et les parcours le long du Rhône figurent parmi les réalisations prioritaires.

Ecoles enfantines et primaires	Nombre de classes normales		Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves par classe	Superficie de la parcelle	Surface disponible par élève	Nombre de salles de gymnastique	Nombre de bassins de natation couverts	Restaurant scolaire	Cabinet dentaire	Installation de brossage des dents	Salle de rythmique	Salle de travaux manuels	Salle de couture	Année de construction
	Enfantines	Primaires													
RANCHES I	6		142	24	11.052	77,83 m2						1			1965
RANCHES II		14	275	20	11.405	41,47 m2	1	1	1			1	1	1	1971
VERNIER-PLACE	4	5	207	23	10.045	48,53 m2	1						1	1	1911/1954 réf.
AVANCHET I	7	10	393	23	20.447	52,02 m2	1	1				1	1	1	1974
AVANCHET II	7	9	382	24	12.681	33,22 m2	1		1	1	1	1	1	1	1976
BALEXERT	5	10	337	22	21.087	62,57 m2	1					2	1	1	1963
CHATELAINE	4	4	165	21	4.113	24,92 m2	1								1918/1978 réf.
LIBELLULES	5	11	333	21	17.894	53,73 m2	1		1	1	1	2	1	1	1967
AIRE	4	7	216	20	9.267	42,90 m2	1					1	1	1	1958
LIGNON I		16	357	22		56,74 m2							1	1	1966
LIGNON II		9	176	20	45.000	56,74 m2							1	1	1967
LIGNON III	12		260	22		56,74 m2						3			1972
LIGNON SALLES							3		1						1966/72



**ECOLES**

- |                   |               |                   |                  |
|-------------------|---------------|-------------------|------------------|
| 1 Avanchet-Jura   | 4 Châtelaine  | 7 Aire            | 10 Les Ranches   |
| 2 Avanchet-Salève | 5 Libellules  | 8 Le Lignon       | 11 Vernier-Place |
| 3 Balexert        | 6 Henri-Golay | 9 Vernier-Village |                  |

Zone d'influence 400 m, soit 6 minutes à pied.

Ecole du Lignon



Ecole d'Avanchet



Parallèlement à son développement général, notre commune a été amenée à entreprendre des recherches et à réaliser des plans directeurs en matière d'installations sportives. Il a fallu consulter les données essentielles devant fournir la base d'une planification des installations destinées au sport et à la détente. L'examen des publications éditées à l'époque de ces investigations montre qu'il n'existait alors que peu de travaux concernant ce domaine et que ces derniers étaient malheureusement incomplets.

En l'absence de données sérieuses, nous avons dû composer notre programmation selon nos propres particularismes locaux. Les valeurs établissant des rapports entre les chiffres de population et les installations sportives, en surface, en genre et en nombre, ont tenté d'être appliquées à notre territoire pour toutes les formes de sports répandus.

Les réalisations qui ont été entreprises et celles restant à faire doivent donc être mises à l'actif de notre commune. Le tableau ci-dessous donne une idée de notre équipement en matière sportive.

	Basket-ball	Mini-basket	Handball	Volleyball	Tennis	Tennis de table	Bassin	* Basket-ball	* Mini-basket	* Volleyball	* Jet-Boulet	* Saut hauteur	* Saut longueur	* Football scolaire	* Piste de course	* Petanque-Boules	* Tennis de table	* Tennis	* Terrain de compétition en gazon	* Terrain d'entraînement en gazon	* Terrain d'entraînement en dur	* Bassin olympique	* Bassin non nageur	* Pataugeoire	* Plongeurs 1m - 3m	Judo	Haltérophilie	Boxe	Musculation	Escrime	
Aire Ecole	1			1				1																							
Avanchet Jura	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1																1
Avanchet Salève		1						1																							
Balexert	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1			1				3		1										
Châtelaine		1						1																							
Henri-Golay								1																							
Libellules	1		1	1				1	1	1		1	1			1			3												
Lignon	3		1	2				1	1			1	1			1															
Ranches	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1																
Vernier									1					1	1	1															
Piscine du Lignon										1						1	1					1	1	1	1						
Centre sportif Vernier																		6	2	1	1										
Centre sportif Aire											1	1	1		1				2	1	1										
Terrain du Wellingtonia																				1											
Centre sportif en salle du Lignon						1																				1	1	1	1	1	
Total	8	4	5	7	3	3	2	9	4	4	4	6	6	4	4	5	1	6	10	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
* Inst. extérieures		** Ville de Genève					*** FC Servette + Ville de Genève																								

Depuis 1975, notre commune a entrepris quelques réalisations essentielles, à savoir:

### CENTRE SPORTIF D'AÏRE:

Cette construction issue de nombreuses réflexions et discussions a vu le jour peu après que le Conseil municipal ait décidé sa construction en raison des besoins impératifs du FC Aïre-Le Lignon. A une première étape composée d'un terrain de football achevé en 1976 a succédé une seconde construction qui a vu s'ériger le vestiaire et la buvette et s'achever le terrain B ainsi qu'un terrain d'entraînement. Des installations d'athlétisme complètent ce complexe. Une étude actuellement en cours d'élaboration visera à doter le centre sportif d'Aïre d'un éclairage homologable répondant aux normes en vigueur.

Le centre sportif d'Aïre



## PISCINE MUNICIPALE:

En ce qui concerne notre piscine municipale achevée en 1969, il a été nécessaire, après quelques années d'exploitation et d'expérience, de compléter l'équipement. Aussi, dans l'esprit de voir améliorer son pouvoir d'accueil, le Conseil municipal a décidé de doter cette installation d'éléments nouveaux indispensables à une exploitation rationnelle. Il s'agit notamment d'un appartement pour le gardien responsable, d'élévation de murs et du revêtement du bassin olympique. Prochainement interviendront la construction d'un nouveau système d'entrées et la pose de distributeurs et oblitérateurs de conception nouvelle.



Entrée de la piscine



L'appartement du concierge de la piscine ainsi que les garages



Photo d'ensemble de la piscine



Maquette du futur vestiaire-buvette des tennis

## TENNIS:

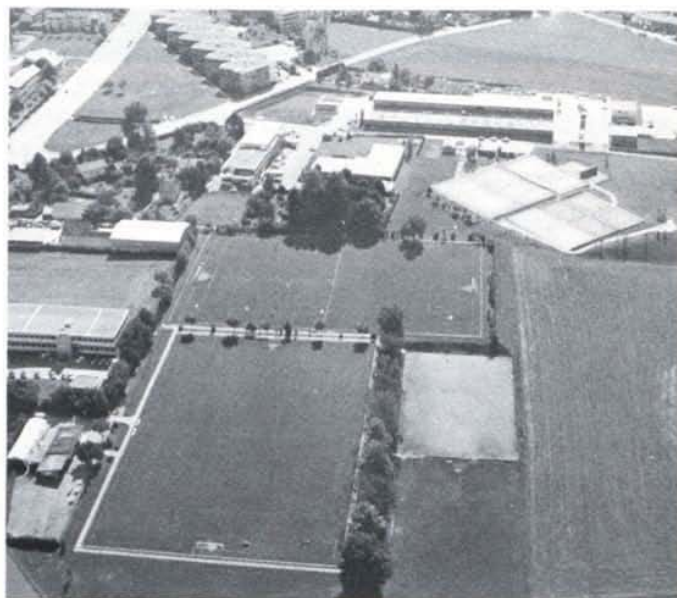
La construction des six courts actuellement en service a débuté en 1974. L'exploitation de ces courts répondant à la demande de quelque 500 membres est rendue très précaire par la seule existence de deux cabines en guise de vestiaire ainsi que d'une construction provisoire servant de club-house. Aussi, devant la nécessité de doter ces jeux d'une installation de vestiaire adéquate, le Conseil administratif a-t-il proposé au Conseil municipal l'édification d'un vestiaire-buvette au nord-est de cet emplacement. En outre, pour rendre plus exploitables les courts eux-mêmes, il a été prévu un éclairage ad hoc.

## BOULODROME DE VERNIER:

La création d'un boulo-drome à Vernier a été rendue indispensable par les nécessités ressenties par le Club de boules de Vernier en raison de la disparition des installations de caractère précaire, jusqu'alors mises à disposition de ce club. Ainsi, sur une des parcelles du centre sportif de Vernier, un emplacement a été réservé et aménagé pour la pratique de la «Lyonnaise». Cet emplacement sera également doté d'un éclairage et d'un petit local tenant lieu de buvette. L'installation comprenant six jeux sera achevée au printemps de cette année encore.

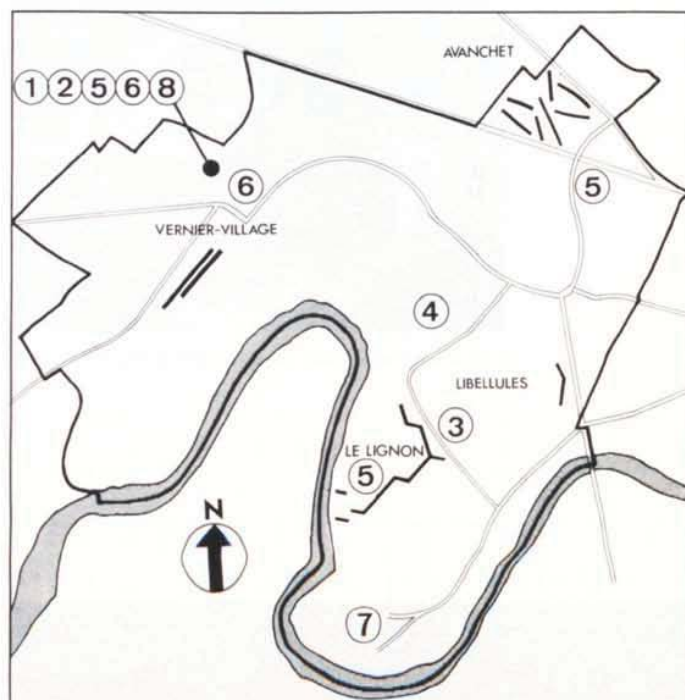
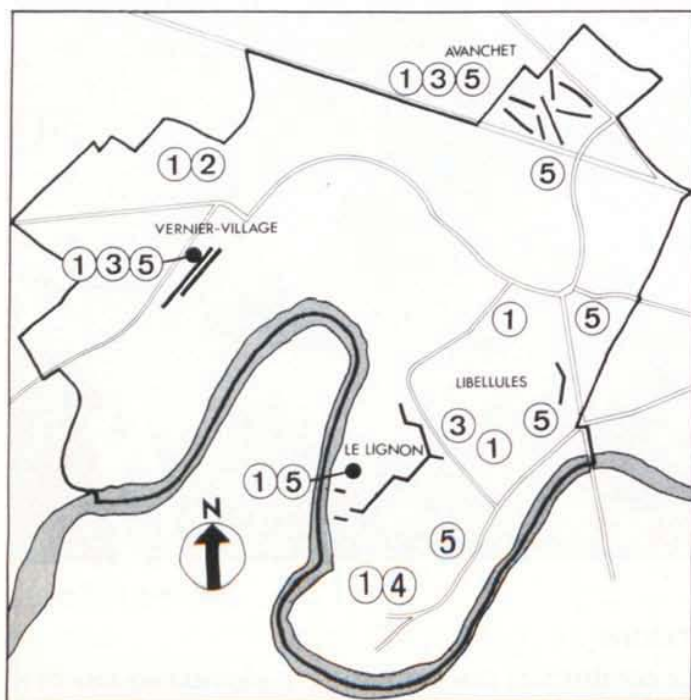
## CENTRE SPORTIF DE VERNIER:

Depuis de nombreuses années déjà, le FC Vernier ne jouit plus d'un espace suffisant concernant ses installations de vestiaire, eu égard à l'augmentation constante du nombre de ses joueurs. Le Conseil administratif a donc proposé au Conseil municipal la construction d'un nouveau bâtiment, vestiaire et buvette, sur l'emplacement actuel des installations. Il s'agit d'une construction qui se superposera à un cantonnement souterrain à destination des troupes de protection aérienne, ce dernier étant intégralement payé par la Confédération. Par ailleurs, l'augmentation du nombre des joueurs tend à asphyxier lentement le taux d'utilisation des deux terrains récemment achevés. Le Conseil administratif a donc proposé la création d'un troisième terrain, appelé terrain C, et de doter l'ensemble des installations du centre sportif d'un arrosage automatique.



Une partie du centre sportif de Vernier avec, au fond, les tennis

Il faut en outre souligner les récentes modifications et améliorations apportées à des installations existantes afin que celles-ci répondent mieux aux normes en vigueur. Il s'agit en particulier de la salle du Lignon qui a été dotée d'une installation de scorage et de tribunes, de la salle des Ranches équipée également d'une installation de scorage et qui a vu sa capacité de public augmentée par la création de nouvelles portes de séparation.



### SPORT EXISTANT

- |            |                         |
|------------|-------------------------|
| 1 Football | 4 Athlétisme            |
| 2 Tennis   | 5 Salles de gymnastique |
| 3 Piscines |                         |

### SPORT FUTUR

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| 1 Football             | 5 Pistes de skate board |
| 2 Tennis et vestiaires | 6 Boulodrome            |
| 3 Entrée piscine       | 7 Modèles réduits       |
| 4 Parcours fitness     | 8 Tir petit calibre     |

Cependant, il devient évident qu'il conviendra à moyen ou à long terme de compléter notre dispositif sportif. Des projets sont à l'étude, notamment en ce qui concerne les réalisations suivantes:

- des pistes de skate-board (planches à roulettes) sport dont la popularité ne va qu'en s'accroissant, seront réparties dans les trois agglomérations principales de la commune.
- un stand de tir au petit calibre sera proposé sur le site du centre sportif de Vernier situé sous la zone de nuisances de l'aéroport.
- un parcours fitness, appelé communément Vita, est prévu dans le Bois-des-Frères, propriété de la Ville de Genève, avec laquelle nous sommes actuellement en discussion afin qu'elle autorise cette construction.
- une piste pour voitures radiocommandées dans la région du bas d'Aire sera destinée aux compétitions de caractère local, voire national.
- Enfin, à plus long terme, une halle multisports ayant des possibilités d'accueil pour des disciplines devant recevoir un nombreux public pour des joutes à un niveau national. Cette construction est prévue dans une région centrale de la commune.



La commune voue maintenant une attention spéciale aux activités culturelles offertes à la population.

Diverses manifestations artistiques ont été organisées par la commune ou avec sa collaboration active, notamment:

- Représentations théâtrales de la «Remplaçante» de Michel VIALA, par le théâtre de Carouge, et de «Monsieur Chasse» de FEYDAUX, par les artistes associés de Lausanne;
- Concerts par l'Ensemble vocal bulgare de Sofia; de l'Ensemble de musique ancienne Chifonia et du Choeur d'enfants de Satigny, en collaboration avec le centre musical Diodati de Satigny;
- Récitals, à la salle du Conseil municipal, du Duo Blaise CALAME - Michel KIENER et du Duo Gaston COURT - Lucien BURNIER;
- Exposition au Club des Aînés du Lignon des artistes de la Société suisse des Beaux-Arts, section genevoise;
- A la salle de réunions d'Avanchet, exposition de peinture et sculpture des artistes de la Société mutuelle artistique (SMA), en collaboration avec la commune du Grand-Saconnex, qui réunissait 26 artistes genevois;
- En 1977, une exposition en plein air, dans le parc de la Mairie, était organisée de juin à octobre avec le concours de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses (SPSAS) et permettait à un nombreux public de faire connaissance avec les oeuvres de 46 sculpteurs suisses. Ce fut également l'occasion de jumeler cette exposition avec quelques concerts de jazz et de musique de chambre;
- En automne 1978, c'était le premier vernissage des artistes verniolans, membres du «Groupe d'animation artistique 1214», récemment créé sur l'initiative de M. Daniel SCHWEIZER.

Parallèlement à ces activités, notre commune compte de nombreuses sociétés de loisirs dans les domaines de la musique et du théâtre. Citons pour mémoire:

L'Echo de Vernier, fondé en 1920, fut à l'origine une chorale pour pratiquer très tôt le théâtre amateur. Chaque section bâtit son programme à sa convenance. Le théâtre après avoir présenté «Les Cavaliers» d'Aristophane, prépare le spectacle pour son 60e anniversaire en reprenant probablement «Le Pays du Lac».

Une autre troupe de théâtre a vu le jour, il y a dix ans, au Lignon, sous l'impulsion de M. Max HEINZELMANN, et présente à notre population un choix varié de pièces modernes ou anciennes. Elle termina la saison 1978 en interprétant «La Locandiera» de Carlo GOLDONI.

Outre la chorale citée plus haut, il existe sur notre commune trois sociétés musicales:

- La Fanfare municipale de Vernier, dirigée par M. Henri DELESSERT, qui a mis sur pied des cours pour élèves afin d'assurer la relève pour ces prochaines années.
- Les «Indécis d'Aïre» qui fêteront prochainement leur 50e anniversaire et qui regroupent tous les amateurs de musique champêtre.
- L'Avenir accordéoniste de Châtelaine (école d'accordéon) fondé en 1934 et affilié à l'Association romande des musiciens accordéonistes (ARMA) qui a contribué à mieux faire connaître cet instrument populaire.



Jeune fille se coiffant Malbine  
Madame Mary Meissner, photographe

## BIBLIOTHÈQUES

Le Conseil administratif a poursuivi son effort afin de mettre à disposition de la population un choix de livres toujours plus important et varié dans les trois bibliothèques communales situées au Lignon (avenue du Lignon 61), à Châtelaine (école de Châtelaine) et à Vernier (école des Ranches I, route de Peney).

En 1977, Mme MORA a dû quitter, pour des raisons de santé, la bibliothèque du Lignon dont elle a été l'âme créatrice. Elle a été remplacée par Mme Edith FELLEGI.

Au 1er janvier 1978, à la bibliothèque de Vernier, M. Claude HONEGGER, après 25 ans d'activité, a passé la main à M. et Mme Roger VETTER. L'horaire a été modifié en ce sens:

- mardi de 18 h. 30 à 19 h. 30
  - mercredi de 16 h. à 17 h.
  - jeudi de 18 h. 30 à 20 h.
- afin de permettre aux aînés et aux enfants notamment de profiter plus facilement de ce loisir peu coûteux.

Rappelons que le bibliobus de la Ville de Genève stationne tous les lundis de 15 h. à 19 h. à la cité du Lignon.

**JARDIN ROBINSON DE BALEXERT JUMELÉ AVEC UN PARC PUBLIC**

Par délibération du 12 octobre 1976, le Conseil municipal décidait l'acquisition de la propriété de M. Karl ROLLI au chemin de Maisonneuve, pour la somme de Fr. 1.226.550. —.

Il était dès lors possible d'envisager un aménagement de cette propriété afin d'y étendre les activités du Jardin Robinson très à l'étroit et pratiquement sous les fenêtres des habitants du haut de l'avenue de Crozet.

Un crédit de Fr. 442.000. — (comprenant un collecteur pour les eaux du chemin de Maisonneuve), voté le 21 janvier 1978, a permis la création d'une double butte anti-bruit le long de l'avenue du Pailly et du chemin de Maisonneuve, de deux emplacements de jeux, d'un jardin potager et d'une mare, le tout relié par des chemins pour piétons.



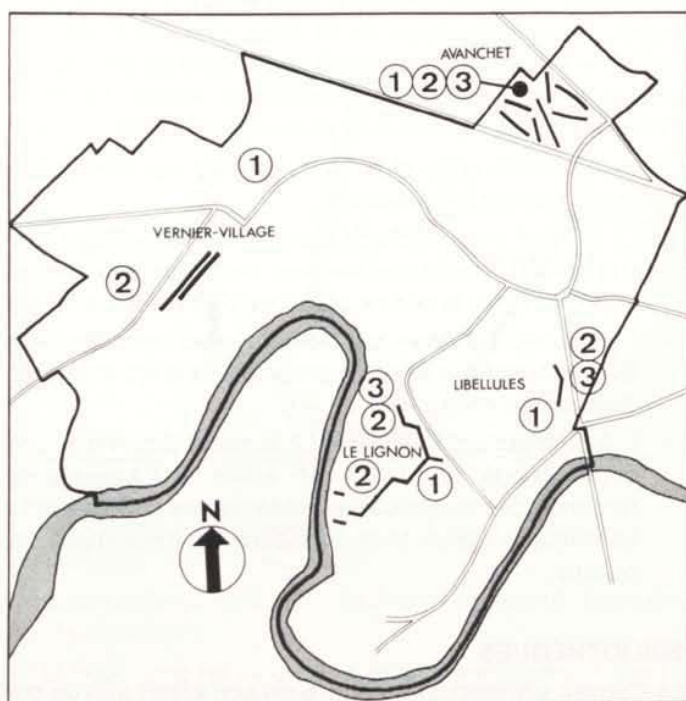
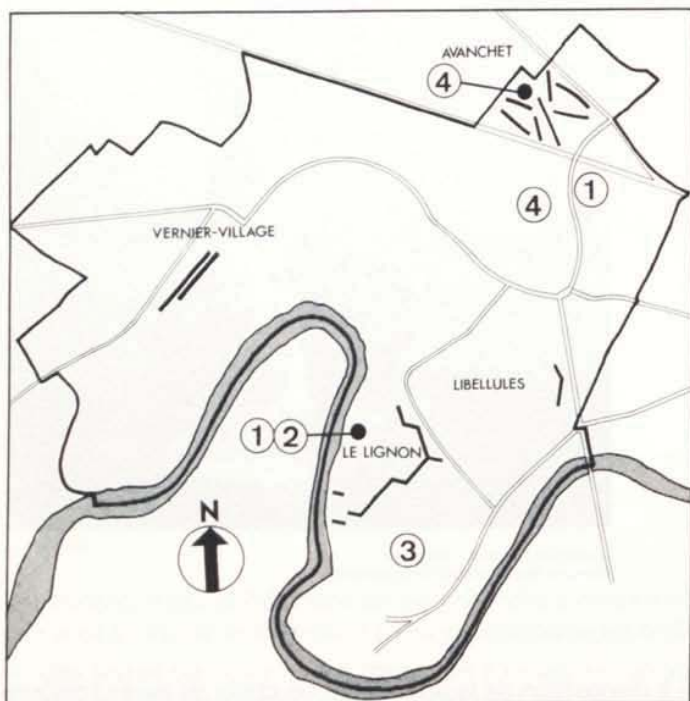
Le Jardin Robinson de Balexert jumelé avec un parc public

**PAVILLON DE «MAITRE TOINE»:**

Ce pavillon, que les habitants de Balexert connaissent bien, nous ayant été cédé par la COOP et le Conseil municipal ayant voté le 30 janvier 1979 l'acquisition des parcelles de l'Etat de Genève, sises entre la propriété ROLLI et l'avenue de Crozet, nous pouvions enfin envisager l'aménagement du Jardin Robinson sur ces parcelles et, notamment, la transformation du pavillon.

A cet effet, un crédit de Fr. 255.000. — a été voté le 10 octobre 1978 et les travaux sont en cours.

Si l'on songe que la parcelle sise entre les immeubles de l'avenue de Crozet et le viaduc du Pailly, acquise le 23 novembre 1976, va être prochainement aménagée, on peut affirmer que le quartier de Balexert n'a pas été oublié dans le souci permanent de nos autorités de veiller au bien-être de tous les verniolans.



LOISIRS

- 1 Jardins Robinson
- 2 Maison des jeunes
- 3 Centre de rencontres
- 4 Centres de loisirs

- 1 Club d'aînés
- 2 Jardins d'enfants
- 3 Services sociaux

**CENTRES AÉRÉS**

Le développement réjouissant des centres aérés de notre commune, organisés et administrés par le centre de loisirs de Balexert, a conduit le Conseil administratif et la commission culturelle et sociale de notre Conseil municipal à envisager des équipements «en dur» sur les terrains loués par la commune de Chaumont sur Frangy, en Haute-Savoie, et mis gracieusement à disposition par M. MULLER à Sézégny (Commune d'Avusy).

Nous sommes dans l'attente d'un bail de la commune de Chaumont et de l'autorisation de construire un abri comprenant également toilettes, douches et local à matériel, autorisation en instance auprès de l'Administration départementale à Annecy.



Visite du Centre aéré (Frangy)

En ce qui concerne Sézegnin, nous avons déposé une requête préalable en vue d'équiper le terrain d'un assainissement sur lequel nous dresserions chaque été un équipement d'accueil amovible. Nous espérons que les instances cantonales nous donneront le feu vert et qu'ainsi nous serons en mesure d'accueillir nos jeunes enfants sur l'agreste rive de la Laire.

En outre, afin de parfaire notre équipement «vacances», nous sommes en tractations avancées afin d'acquérir un très beau chalet d'une capacité d'accueil de 35 personnes à Planachaux s/Champéry.

### LA COLONIE DE VACANCES...

#### Hier:

Fondée en 1924 à l'instigation de feu M. Paul MARTI, instituteur, qui en fut le premier président, l'Association de la colonie de vacances Vernier Bois-Gentil déploie depuis lors une activité appréciée dans tous les milieux de la population.

C'est en 1929 que la commune acquiert une ancienne pension de famille à Boveau sur Corbeyrier. Agrandie et modernisée en plusieurs étapes, elle peut accueillir aujourd'hui deux fois 50 enfants dans des conditions de confort remarquables, cela en deux séjours de trois semaines chacun.

En 1975, la commune de Vernier a acquis 4 hectares de terrain et une ancienne petite ferme de montagne afin d'assurer un «espace vital» suffisant à nos petits colons.

#### Aujourd'hui:

Malgré l'évolution du standard de vie, malgré le développement réjouissant des vacances familiales, la colonie de vacances connaît encore un très réel succès parce qu'elle répond à un besoin spécifique: les vacances scolaires sont (heureusement) plus longues que celles que peuvent en général prendre les familles.

Le style et l'animation des colonies ont également évolué. C'est ainsi que notre colonie verniolane se préoccupe aussi des préadolescents pour lesquels sont organisés des camps spéciaux dont l'un se déroule chaque été au chalet «La Forêt», proche de notre bâtiment de Boveau.

#### Demain:

Sous la dynamique présidence de M. Julien PAYOT, qui la dirigea durant 14 ans, l'Association Vernier Bois-Gentil s'est préoccupée de l'avenir des colonies et de leur adaptation aux aspirations de leur clientèle potentielle. Cette tâche, aujourd'hui sous la présidence de M. Jean RIONDEL, s'oriente vers les préadolescents pour lesquels les possibilités d'accueil sont encore trop peu nombreuses.

Le Conseil administratif apprécie l'esprit confiant de collaboration qui a toujours animé les présidents et les comités de Vernier Bois-Gentil et qui contribuera sans doute encore à se manifester à l'avenir, notamment pour l'animation du futur chalet de Planachaux, lequel pourrait abriter successivement des camps de jeunes, des classes vertes, des classes de neige, voire des séminaires de travail.

En ce qui concerne les inscriptions pour la colonie Vernier Bois-Gentil à Boveau sur Corbeyrier, voir page 12

Colonie de vacances VERNIER BOIS-GENTIL, chalet «La Forêt»



Colonie de vacances VERNIER BOIS-GENTIL



Au cours de ces dernières années ont été réalisés entre autres les équipements suivants:



Débarcadère du Lignon

### DEBARCADÈRE SUR LE RHÔNE AU LIGNON

Au moment de la construction de la cité du Lignon, il avait été envisagé de la relier au coeur de la Ville de Genève par le Rhône mais l'idée fut abandonnée.

L'une des activités estivales du Jardin Robinson du Lignon étant le canoë, la construction d'une plage à bateaux était souhaitée pour des raisons d'élémentaire sécurité.

L'idée de jumeler la plage à bateaux avec le débarcadère s'imposait d'autant plus logiquement que les constructeurs de la cité du Lignon offrirent d'y participer pour une somme de Fr. 50.000.—. Le service cantonal des loisirs y participant aussi, la part de la commune à cette double réalisation se monte à Fr. 17.000.—.

Le 14 mai 1977 a eu lieu l'inauguration en «fanfare» avec les Indécis d'Aïre et les Mouettes genevoises qui «touchent» désormais le Lignon «à la demande».



La maison des jeunes du Lignon

### MAISON DES JEUNES DU LIGNON

La section genevoise de la Croix-Rouge suisse désirant élargir ses activités, nous avons saisi cette précieuse occasion de collaboration, préoccupés que nous étions par le manque d'équipement à destination des adolescents dans la presqu'île.

Après une longue étude, l'emplacement le moins dommageable du point de vue de l'environnement fut retenu, derrière le complexe de nos salles communales. Un crédit de Fr. 220.000.— fut voté le 25 mai 1976 par le Conseil municipal et la maison fut ouverte le 3 décembre 1977. Dès lors elle ne désemplit pas les jours d'ouverture et son succès prouve sa justification... mêmes si les décibels sont souvent très (trop) généreusement dispensés.

Pourtant, sur ce point, les occupants ont accepté d'une part de réduire la sonorisation et, d'autre part, ont pris eux-mêmes la décision de réaliser un tambour d'entrée destiné à avoir une activité plus respectueuse du repos d'autrui.



Le Club des aînés de Vernier

### CLUB DES AINÉS DE VERNIER:

Ce pavillon de très belle venue, inauguré le 29 septembre 1977, nous a permis de loger convenablement le très dynamique Club des Aînés de Vernier, fondé en 1974, et logé provisoirement dans un appartement loué dans un des immeubles du chemin de Mouille-Galand.

Il s'agit d'un ancien pavillon de chantier complètement transformé et dont les locaux accueillants font la joie et l'enthousiasme du Président Georges MEYER et de ses ouailles!

Pour la construction de ce pavillon, le Conseil municipal a voté le 23 novembre 1976 un crédit de Fr. 260.000.—.

### CLUB DES AINÉS DES LIBELLULES

Ce Club, aussi «ancien» que le quartier lui-même, était logé depuis 10 ans dans un appartement en duplex de l'avenue des Libellules 8 où il était réellement à l'étroit.



Le Club des aînés des Libellules

Devant le succès de l'opération réalisée à Vernier, nous avons décidé de doter le Club des Libellules d'un équipement semblable. Dès lors les choses furent rondement menées: le crédit voté par le Conseil municipal le 7 mars 1978 (Fr. 288.000.—), les travaux commencés en août permirent de mettre le pavillon à disposition de la Présidente, Mme RYCHEN, pour la fête de l'Escalade le 9 décembre 1978, ceci pour la plus grande satisfaction des Aînés des Libellules.

Il convient de rendre hommage à M. JACOT et à ses collaborateurs du service technique communal et à l'entreprise qui a réalisé les deux pavillons de Vernier et des Libellules «clés en mains» et particulièrement au responsable des deux chantiers, M. ARQUETOUT.

## OFFICE SOCIAL COMMUNAL

L'office social est au service de l'ensemble de la population pour tous les problèmes sociaux qui peuvent se poser de l'enfance au troisième âge. Son rôle est d'informer, de conseiller, de guider, d'aider.

Afin de faciliter la population dans ses démarches, des centres sociaux ont été créés dans les principaux quartiers de la commune, soit:

— mairie de Vernier	rue du Village 9	Tél. 41 49 30
— centre social d'Avanchet	rue du Grand-Bay 18	Tél. 96 59 30
— bureau social des Libellules	avenue des Libellules 8	Tél. 96 66 13
— centre social du Lignon	avenue du Lignon 78	Tél. 96 63 11

En plus de son rôle d'information, le Service social peut apporter une aide financière dans le cadre du barème social communal sous la forme d'allocation alimentaire, allocation de chauffage, participation aux factures des Services industriels, allocations pour familles nombreuses, allocation vestimentaire pour enfants, allocation de déménagement, ventes à prix réduit de pommes de terre et de pommes.

Par ailleurs, différents organismes et institutions travaillent ou sont établis sur la commune et sont à disposition de la population. N'hésitez pas à faire appel à leurs services. En voici une brève énumération:

### Aide à domicile

Infirmières du Service des soins infirmiers à domicile	Avenue du Lignon 78	Tél. 96 63 11
Service d'aide ménagère au foyer des personnes âgées	Rue des Vollandes 30	Tél. 36 12 10
Aide familiale Avanchet, Bouchet, Cointrin, Balexert	Tél. entre 8 h. et 10 h.	Tél. 96 10 26
Fédération des services d'aide familiale	Bd St-Georges 72, central d'appel	Tél. 29 81 44

### Crèche, garderies d'enfants

Crèche Pamplemousse	Avenue du Lignon 78	Tél. 96 90 36
Jardin d'enfant Le Trèfle:		
a) école enfantine	Vernier-Village 50	Tél. 41 48 76
b) école	avenue Henri-Golay 28	Tél. 96 53 78
c) école Avanchet-Jura	rue du Grand-Bay 13	Tél. 96 20 52
Jardin d'enfants Pop Corn	école du Lignon	Tél. 96 24 26

### Restaurants scolaires

Cuisine centrale	école Avanchet-Salève	Tél. 96 68 88
Président	M. P. MOUTHON	Tél. 96 11 57

### Centres de loisirs

Centre de rencontre d'Aïre	chemin Nicolas-Bogueret 12 bis	Tél. 96 92 66
Centre de loisirs de Balexert	école de Balexert	Tél. 96 16 76
Centre de loisirs d'Avanchet	école Avanchet-Jura	Tél. 96 24 80

### Jardins Robinson

Jardin Robinson de Balexert	Avenue de Crozet	Tél. 97 00 67
Jardin Robinson du Lignon		Tél. 96 70 66

**Maison des jeunes**, (gérée par la section genevoise de la Croix-Rouge), derrière les salles du Lignon.

### Colonie de vacances

Colonie de vacances Vernier Bois-Gentil, à Boveau s/Corbeyrier, alt. 1034 m. pour enfants de 8 à 12 ans.

Séjours 1979: 1) du 5 juillet au 26 juillet (3 semaines)

2) du 2 août au 23 août (3 semaines)

Prix: Fr. 330. — par séjour, tout compris.

Inscriptions: mairie de Vernier, tél. 41 49 30

Camps de préadolescents, pour garçons et filles de 13 à 15 ans.

Inscriptions: M. G. AEGLER, tél. 96 07 84.

### Centre aéré (ou colonie journalière)

Centre de loisirs de Balexert Tél. 96 16 76

Terrain à Sézegnin pour les enfants de 5 à 8 ans.

Terrain à Frangy (Haute-Savoie) pour les enfants de 8-9 ans à 12 ans.

### Clubs d'Aînés

Club de Vernier-Village	Chemin des Batailles 6	Tél. 41 85 98
Club des Libellules	Chemin de l'Usine-à-Gaz 10	Tél. 97 13 97
Club du Lignon	Avenue du Lignon 50	Tél. 96 16 70
Club d'Avanchet (en formation)	Rue du Grand-Bay 15	Tél. 97 04 40

Gymnastique et natation pour personnes âgées:

Centre social protestant Tél. 20 78 11

Bassin des Ranches-Vernier, le vendredi soir.

Bassin école Avanchet-Jura, le mercredi soir.

## COMMISSION SOCIALE ET DES CENTRES SOCIAUX DE LA COMMUNE

En automne 1977, la commission d'animation et de gestion du centre social du Lignon a constaté qu'elle avait perdu une partie de sa raison d'être par suite du départ de plusieurs membres et de l'évolution de la situation dans le quartier du Lignon. Par contre, il lui est apparu judicieux de proposer la création d'une nouvelle commission qui aurait pour rôle de coordonner l'activité sociale communale et celle des centres sociaux qui ont été créés successivement dans les différents quartiers ces dernières années.

Le Conseil administratif ayant donné son accord à cette proposition, une commission sociale et des centres sociaux a été formée et a tenu sa première séance le 21 septembre 1978.

Cette commission est composée de douze membres désignés de la façon suivante:

- un conseiller administratif,
- un conseiller municipal,
- un fonctionnaire communal désigné par le Conseil administratif,
- quatre habitants, soit un délégué de chaque arrondissement électoral,
- les trois responsables des centres sociaux,
- une infirmière du service de santé publique du Service des soins infirmiers à domicile (SSID),
- un représentant de l'Office de la jeunesse.

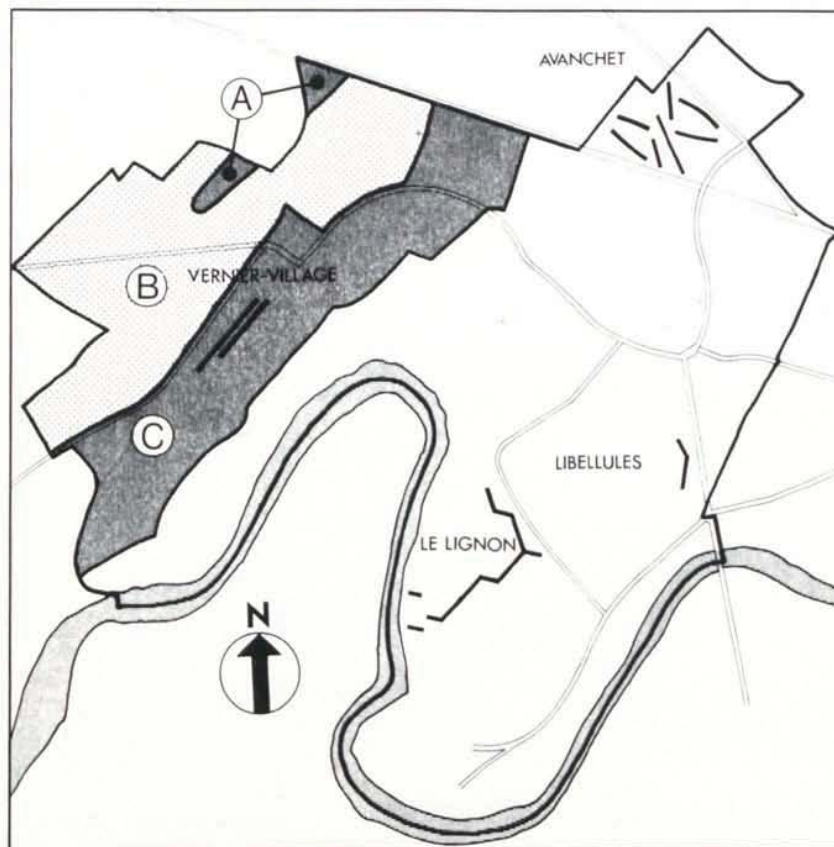
Cette commission est avant tout un lieu d'information, d'échange et de réflexion, et son champ d'action n'est nullement restrictif. Elle devra également faciliter les communications et les relations entre les habitants, les groupes de quartier et les autorités communales, prêter attention à l'animation sociale dans les quartiers et favoriser toute démarche allant dans le sens de la prévention et de l'information sociale.

Toute personne qui voudrait faire part de questions, problèmes ou suggestions à cette commission sociale, peut s'adresser à son secrétariat qui est assuré par le Centre social d'Avanchet, rue du Grand-Bay 18, 1220 Avanchet, tél. 96 59 30.

## NUISANCES - ZONES NNI

La carte schématique ci-contre démontre l'ampleur des zones NNI (Noise and Number Index) sur le territoire communal.

La répartition des zones est la suivante:



---

<b>ZONE A:</b>	8 hectares	8 habitants	66 NNI et plus
----------------	------------	-------------	----------------

sont admis dans cette zone des constructions militaires, aéroportuaires et entrepôts.

---

<b>ZONE B:</b>	122 hectares	944 habitants	de 56 à 65 NNI
----------------	--------------	---------------	----------------

sont admis dans cette zone en plus de celles admises en zone A, les constructions industrielles et artisanales, les bâtiments commerciaux et les logements de concierges insonorisés.

---

<b>ZONE C:</b>	113 hectares	2980 habitants	de 46 à 55 NNI
----------------	--------------	----------------	----------------

sont admis dans cette zone en plus de celles admises en zone A et B, les bâtiments d'habitations insonorisés.

---

L'ensemble de ces zones représente le 31,5% de la surface de la commune et le 10,6% de ses habitants.

Il existe une quatrième zone appelée zone D qui n'est pas mentionnée sur le plan car son ampleur était de nature à hypothéquer une énorme partie du territoire genevois.

Cette zone recouvre la totalité de la commune et son indice est de 35 à 45 NNI.

Selon l'enquête socio-psychologique sur le bruit des avions publiée en mai 1974, sous la direction du professeur H. Grandjean, le seuil critique de la « forte gêne » se situe aux environs de 45 NNI.

Les plans des zones NNI mis à l'enquête publique ne prévoient pas une modification de la situation actuelle en ce qui concerne le nombre des mouvements à l'horizon 1987.

Ceci signifie qu'une amélioration qualitative reste aléatoire.

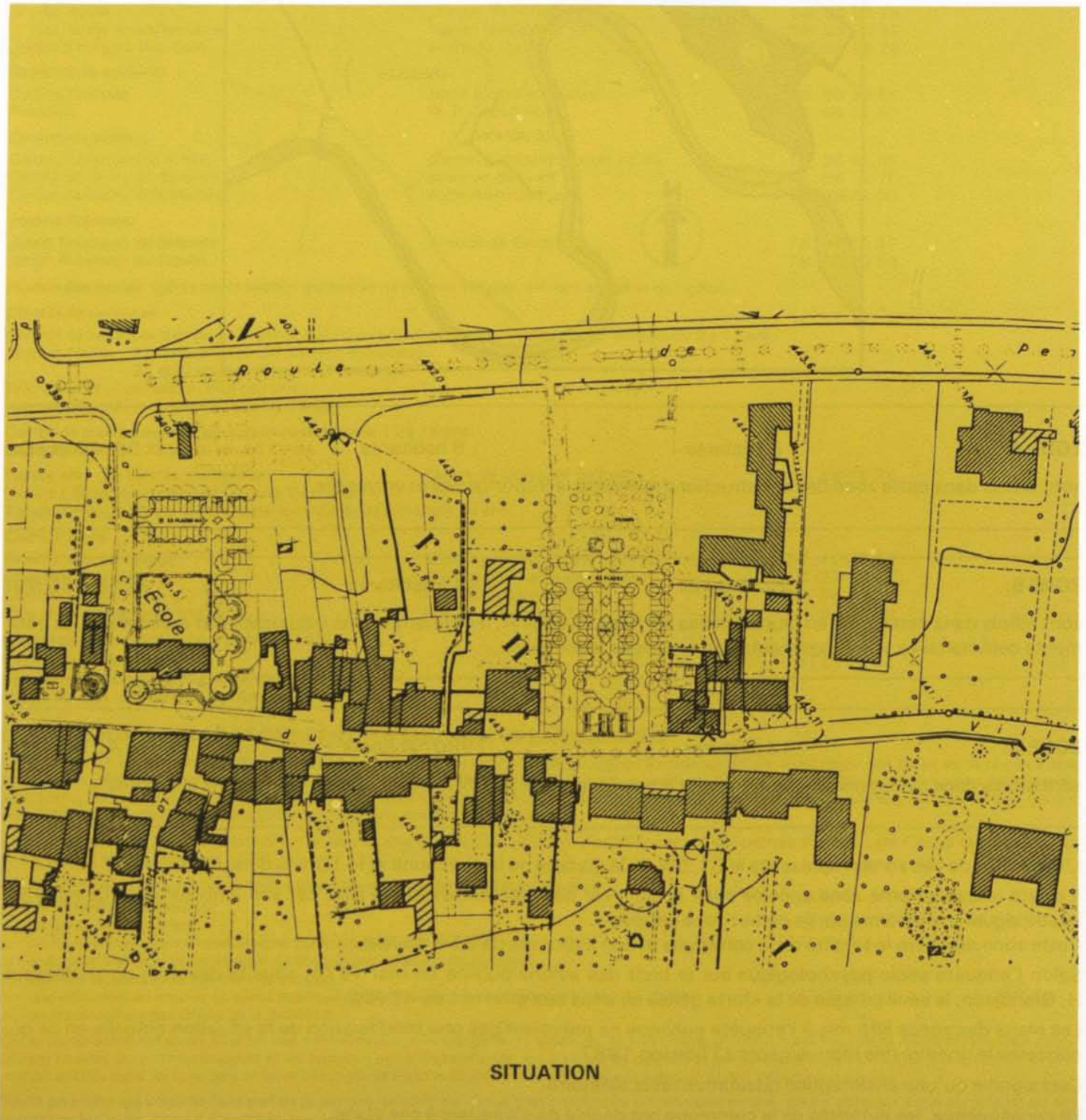
**En conséquence, les autorités de la commune ont décidé de s'opposer à ces plans.**

## PLACES DU VILLAGE

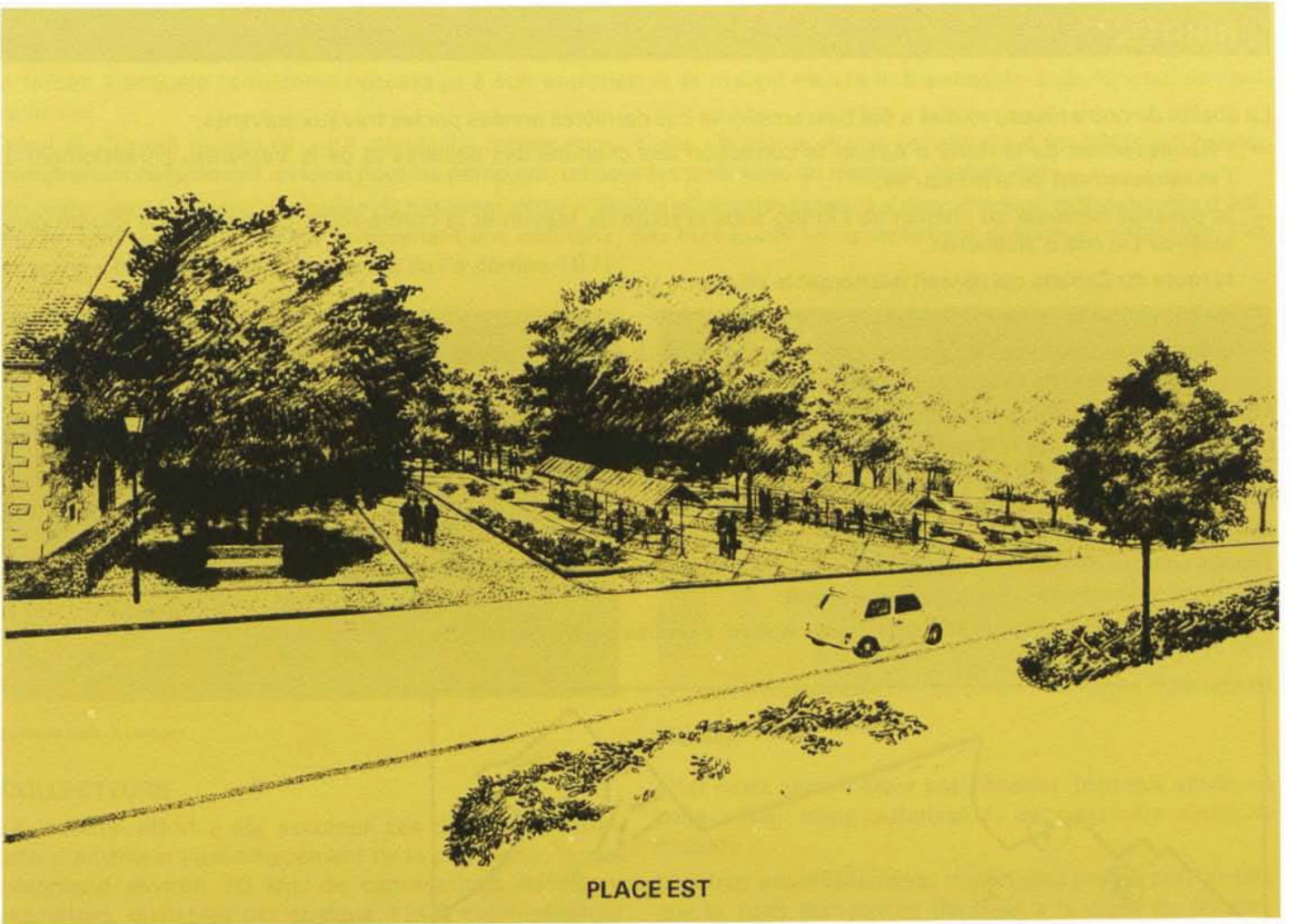
Le récent réaménagement de la rue du Village auquel a succédé l'acquisition de plusieurs parcelles admirablement situées sur son axe ont constitué une hypothèse de départ visant à rechercher un mode d'assainissement de la circulation adapté aux caractéristiques locales.

La préparation d'un schéma directeur d'aménagement en utilisant les renseignements disponibles a permis au Conseil administratif d'élaborer un projet pour la construction de deux parcs de stationnement proches des zones d'influence des commerces.

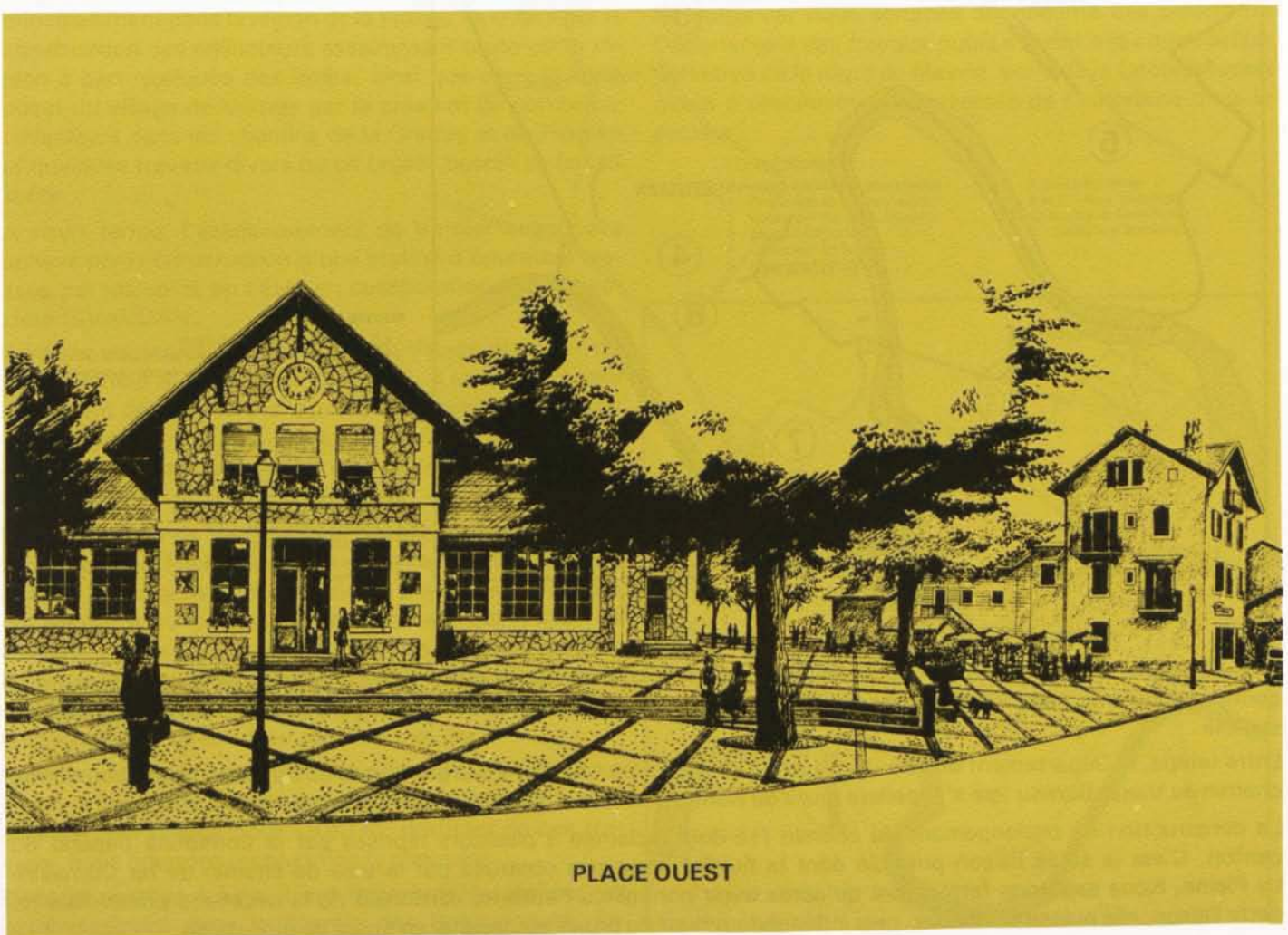
Cette phase de travail s'est révélée un excellent moyen pour amorcer la discussion avec la population. Cet avant-projet a rencontré un écho favorable et nous poursuivons l'étude.







PLACE EST



PLACE OUEST

## ROUTES

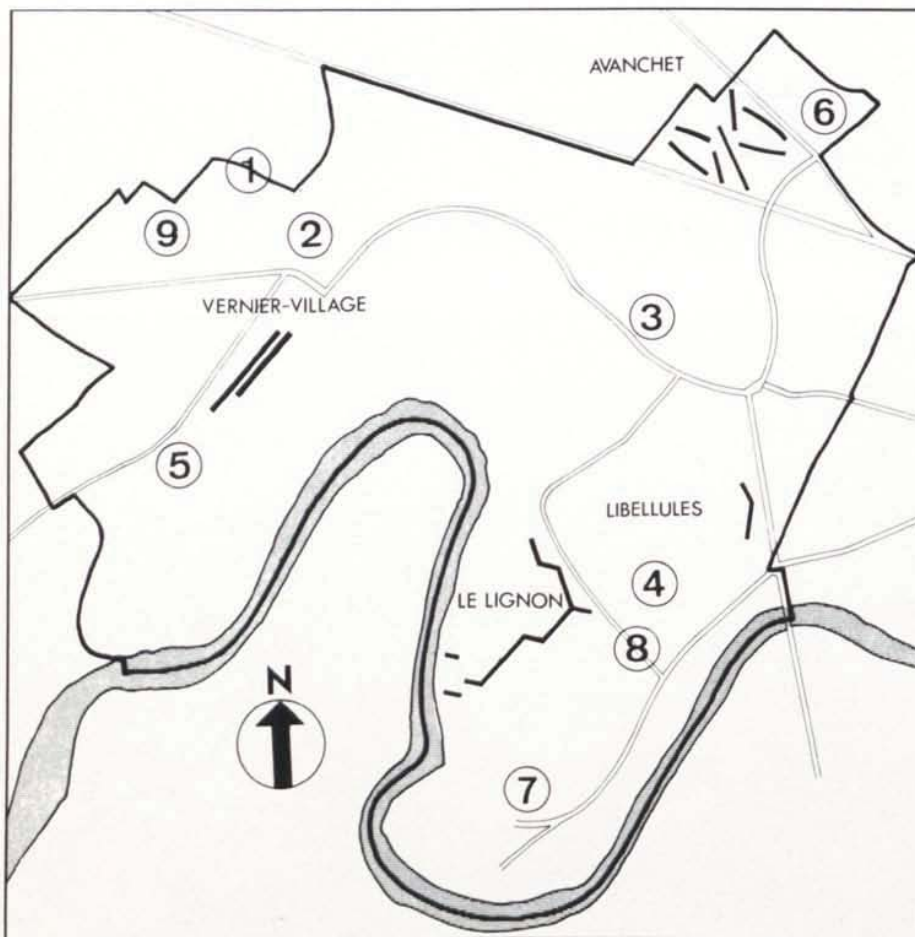
La qualité de notre réseau routier a été bien améliorée ces dernières années par les travaux suivants:

- l'élargissement de la route d'Aïre et la correction des chemins des Sellières et de la Verseuse, parallèlement à l'assainissement de la presqu'île.
- le passage dénivelé du chemin de l'Etang sous la route de Meyrin et la contre-route permettant de joindre plus aisément la cité d'Avanchet.
- la route du Canada qui devrait décharger le village de Vernier
- la rénovation de la rue du Village
- entre autres, les reprofilages des chemins de l'Usine-à-Gaz, du Coin-de-Terre, des Corbillettes et de Büren ainsi que de l'avenue de Crozet procurent un meilleur confort aux automobilistes.

Malgré les travaux énumérés plus haut, il reste évidemment des artères qui méritent une amélioration. Cependant, il ne faut pas oublier que la longueur du réseau routier communal est de 33 kilomètres; de plus, il s'enchevêtre avec un réseau cantonal qui, sur notre commune, atteint 10 kilomètres, ce qui explique que, pour des raisons de coordination avec le canton, il n'est pas toujours possible d'intervenir en premier lieu sur le chemin qui présente les plus fortes détériorations.

Tenant compte des considérations ci-dessus, nous pouvons tout de même établir une liste des chemins sur lesquels des travaux de réfection seront entrepris, soit:

- les chemins Philibert-de-Sauvage, Isaac-Anken, Floralties et des Fossés.



Plus loin dans le temps, nous pourrions élargir le dernier tronçon de la route du Bois-des-Frères parallèlement à la continuation de la piste cyclable et reconstruire le chemin Delay en liaison avec les travaux d'assainissement du secteur.

Entre temps, le Département des travaux publics achèvera les travaux d'élargissement de l'avenue Louis-Pictet et du chemin du Vieux-Bureau (qui s'appellera route du Nant-d'Avril) reliant la zone industrielle de Meyrin-Satigny.

La construction du prolongement du chemin Pré-Bois réclamée à plusieurs reprises par la commune dépend du canton. C'est la seule liaison possible dont la fluidité n'est pas obstruée par la voie de chemin de fer Cornavin-La Plaine. Nous espérons fermement qu'après avoir convaincu l'autorité cantonale de la nécessité primordiale de cette liaison, elle puisse se réaliser, ceci indépendamment du projet autoroutier en cours de discussion.

## CENTRE DE VOIRIE

La première étape de cette réalisation s'est achevée en 1970. Depuis lors, le développement de notre commune nous a forcés à acquérir le matériel nécessaire à son entretien et la main-d'oeuvre indispensable à un fonctionnement rationnel.

Ainsi le Conseil municipal a-t-il décidé la construction d'une deuxième étape constituée d'un bâtiment hangar comprenant notamment un local pour les pompiers, un pour les jardiniers, un magasin central, etc...

En outre, les conditions sanitaires du bâtiment initial n'étaient plus suffisantes; il a donc été jugé indispensable d'édifier un bâtiment administratif comprenant une cafétéria, des bureaux et un appartement destiné au concierge. Cet ouvrage a été achevé dans le courant de l'automne 1978.



Centre de voirie, les hangars



Centre de voirie, le bâtiment administratif

## COLLECTEURS

Un énorme effort a été accompli ces dernières années afin d'améliorer l'assainissement de la commune, lequel comprend environ 70 km. de canalisations de divers diamètres, visitables par quelque 1200 cheminées qui jalonnent leur tracé. Cet effort a été concentré principalement dans la région de la presqu'île d'Aïre par la construction des collecteurs assainissant toute cette région à part quelques cas isolés, ainsi que dans la zone ouest du village de Vernier par la création de nombreux collecteurs dans les chemins de la Greube et du Progrès et quelques travaux divers où un urgent besoin se faisait sentir.

A court terme, l'assainissement de Vernier ouest sera achevé par la construction d'une station d'épuration réalisée par les soins de l'Etat en collaboration avec la société GIVAUDAN.

Après la construction des places du Village et d'un passage inférieur sous la route de Peney, il sera nécessaire également de reprendre une partie de l'assainissement de cette région et de l'écouler dans le collecteur du chemin de Sales qui sera à reconstruire, ce travail étant prévu dans notre plan directeur des égouts.

Dans le secteur de Vernier, il est nécessaire d'assécher la zone de Montfleury et, pour ce faire, nous pourrions écouler les eaux de surface dans les ouvrages de la route du Nant-d'Avril construite actuellement par l'Etat de Genève. A plus long terme, dans cette région, il sera indispensable de reprendre l'assainissement général du secteur, cela en collaboration avec l'Etat de Genève et les promoteurs de la future zone industrielle.

Dans la région de Châtelaine, la reconstruction du deuxième tronçon de l'égout du chemin de Maisonneuve, côté est, est prévue pour 1980 et, profitant de ces travaux, nous pourrions reconstruire la chaussée.

Dans le secteur d'Aïre, il est important de réaliser un assainissement dans le chemin des Bois-Jacquet. En

effet cette zone n'étant pas assainie, bien que située en zone villas, toute autorisation de construire demeure bloquée.

D'autres assainissements importants sont à prévoir tels que la zone Blandonnet parallèle à la route de Meyrin, mais ces travaux sont difficilement programmables dans le temps car nous sommes dépendants des projets du Département des travaux publics quant à la construction définitive de la route de Meyrin, voire de la Confédération quant à une éventuelle traversée de l'autoroute dans le secteur.

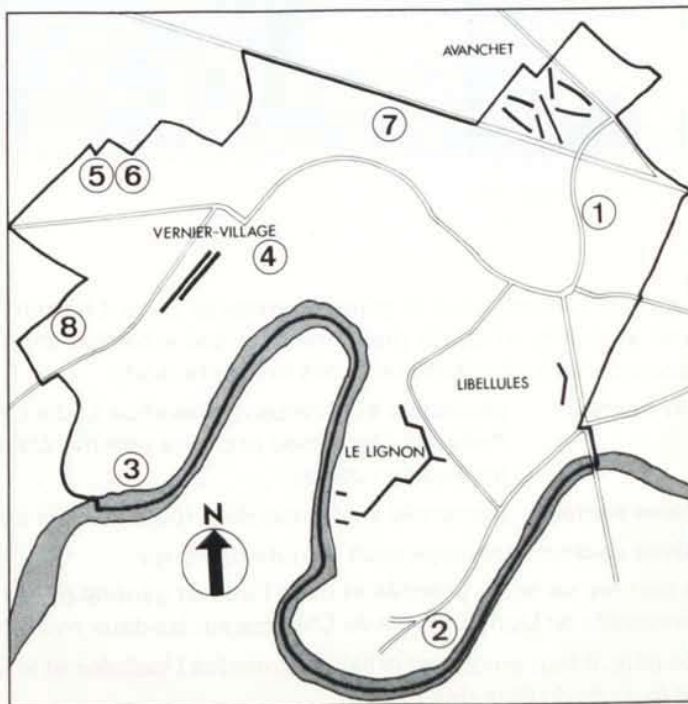
### COLLECTEURS

#### Ouvrages à réaliser à court terme

- 1 Collecteur de Maisonneuve
- 2 Collecteur des Bois-Jacquet
- 3 Station d'épuration
- 4 Collecteur de Sales
- 5 Drainage Montfleury

#### A plus long terme

- 6 et 8 Assainissement de la zone de Montfleury
- 7 Collecteur Blandonnet



## CHEMINEMENTS PIÉTONS

Le choix des itinéraires pour piétons a été édicté par certains pôles d'attraction dans la commune que l'on a jugé utile de relier. Ces pôles d'attraction se définissent par trois secteurs: Avanchet-Balexert, Aïre-Le Lignon et enfin le village de Vernier. Cependant, il est bien entendu que ces différents secteurs peuvent se chevaucher.

### 1er secteur Avanchet-Balexert:

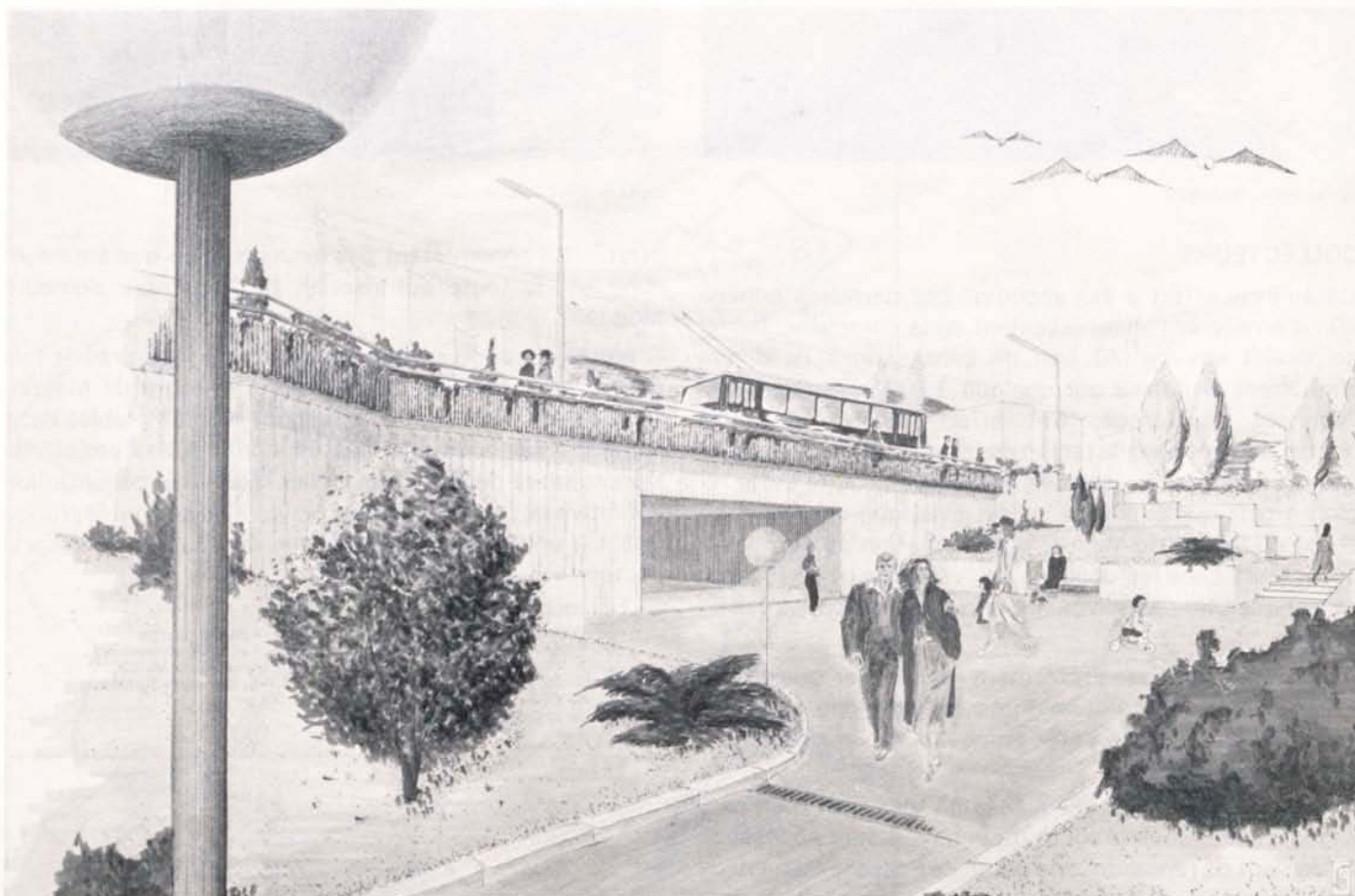
Les points importants de ce secteur sont les centres commerciaux de Balexert et d'Avanchet, les écoles enfantines et primaires d'Avanchet-Jura et Salève et Balexert avec les zones vertes de l'Etang de la route de Meyrin, du jardin Robinson de Balexert et l'aménagement en cours de la parcelle sise entre la route de Meyrin, le viaduc du Pailly et l'avenue de Crozet.

### 2ème secteur Aïre-Le Lignon:

Les pôles d'attraction de ce secteur sont le centre commercial du Lignon, les écoles du Lignon et d'Aïre, le Cycle d'orientation du Renard, le Jardin Robinson du Lignon, le centre sportif d'Aïre, la future zone verte Sellières-Verseuse et la piscine du Lignon.

### 3ème secteur Vernier:

La rue du Village et ses commerces, les futures places de cette rue, la mairie, les écoles des Ranches et de Vernier-Place et le centre sportif de Vernier constituent les principaux points de ce secteur.



Passage sous la route de Peney

On peut constater sur la planche annexée page 19, que les liaisons internes des secteurs cités plus haut sont déjà bien avancées et que le problème principal actuellement est la réalisation rapide des passages dénivelés et quelques raccordements de cheminements existants, soit:

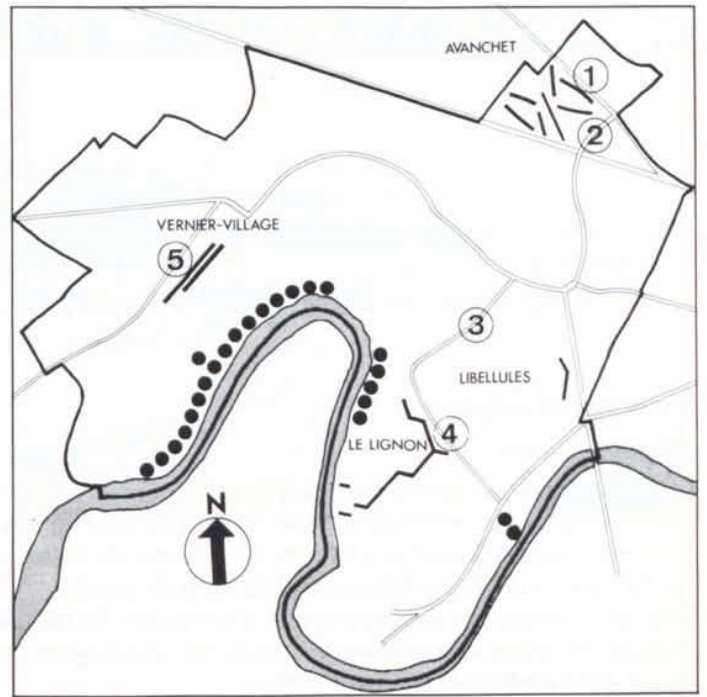
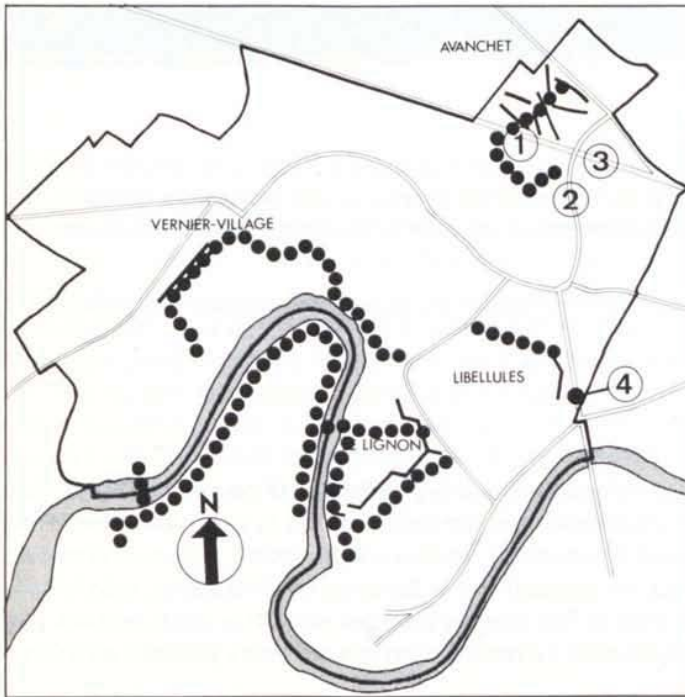
**1er secteur:** passerelle au-dessus de l'avenue Louis-Casaï (étude achevée), passerelle au-dessus de l'avenue du Pailly (jonction avec le centre commercial de Balexert), traversée de la parcelle de l'avenue de Crozet (travaux en cours).

**2ème secteur:** passerelle au-dessus de la route du Bois-des-Frères pour rejoindre la piscine.

**3ème secteur:** passage sous la route de Peney.

A part les secteurs précités et dans l'intérêt général des promeneurs, il faut réaliser le bouclage du circuit reliant la passerelle du Lignon à celle de Chèvres sur les deux rives du Rhône.

De plus, il faut envisager la liaison entre les Libellules et le Bois-des-Frères par la création d'une passerelle sous le pont de la route du Bois-des-Frères.



● ● ● ITINÉRAIRES PIÉTONS EXISTANTS

Itinéraires existants  
Passages dénivelés

- 1 Passerelle d'Avanchet sur la route de Meyrin
- 2 Passage inférieur de l'avenue du Pailly
- 3 Passage inférieur de Balexert sous la route de Meyrin
- 4 Passage inférieur des Libellules sous l'avenue de l'Ain

● ● ● ITINÉRAIRES PIÉTONS FUTURS

Itinéraires à créer

- 1 Passerelle d'Avanchet sur l'avenue Casaï
- 2 Passerelle du centre commercial de Balexert sur l'avenue du Pailly
- 3 Passerelle sous le pont de la route du Bois-des-Frères
- 4 Passerelle de la piscine du Lignon au-dessus de la route du Bois-des-Frères
- 5 Passage inférieur des Ranches sous la route de Penev

**PISTES CYCLABLES**

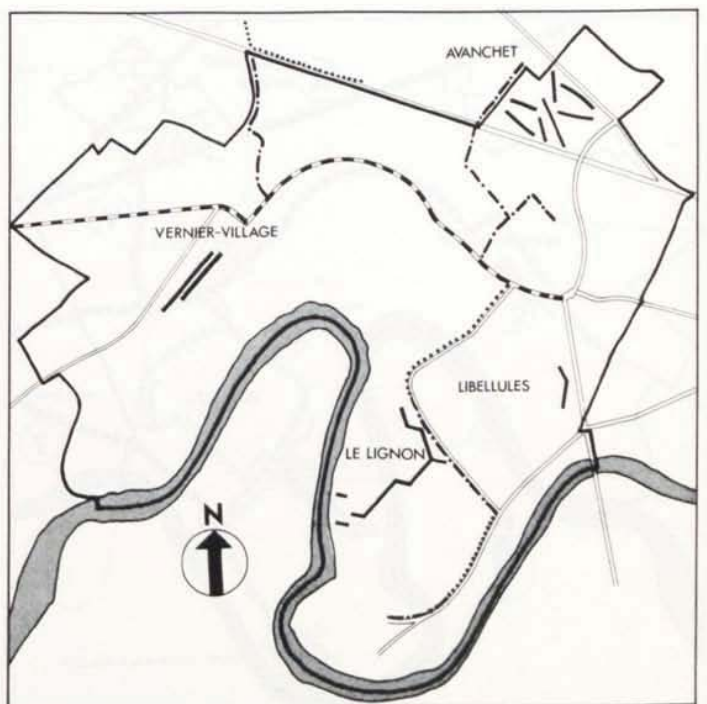
Notre commune a établi un plan directeur des pistes cyclables sur son territoire avec une liaison avec la commune de Meyrin. Ce plan directeur a été conçu de manière à ce que la route de Vernier en soit l'épine dorsale d'où partiront les diverses antennes qui relieront les cités du Lignon, d'Avanchet et le village de Meyrin.

Le problème le plus délicat pour la réalisation des pistes cyclables consiste à éviter le conflit pouvant résulter du mélange de genres de trafics, notamment celui provoqué par les véhicules automobiles. Comme il est impossible de réaliser des passages dénivelés à chaque carrefour, il est nécessaire de se rabattre sur des moyens ayant recours à une signalisation adéquate, ce qui n'est, et de loin, pas la solution idéale. Toutefois nous nous efforçons dans nos plans de mettre en place des pistes cyclables séparées des viabilités ou de renforcer cette séparation par la pose de glissières, de bandes herbeuses voire de murets.

Comme cela figure sur la planche annexée, la tâche de la commune consiste en premier lieu à réaliser la jonction avec le Cycle d'orientation du Renard et le centre sportif d'Aïre par la création de deux tronçons de pistes cyclables, le premier étant situé le long du chemin des Sellières et de la Verseuse et le deuxième le long de la route du Bois-des-Frères devant les immeubles du Lignon.

Puis, pour autant que l'épine dorsale de la route de Vernier soit réalisée par le Département des travaux publics, il faudra relier la commune de Meyrin. Le tracé définitif ne pourra être établi qu'une fois connu le projet définitif de la traversée du village de Meyrin.

Ensuite nous pourrions envisager la liaison avec les cités d'Avanchet et de Balexert.



**PISTES CYCLABLES**

- Existantes
- A réaliser par la commune
- A réaliser par l'Etat de Genève

## CIRCULATION

Dans son organe officiel, la commune publie régulièrement une rubrique illustrée dans laquelle elle aborde les problèmes de circulation et de signalisation soulevés par les habitants, les sociétés locales ou les conseillers municipaux. Ces problèmes font en général l'objet de démarches auprès du Département de justice et police, instance compétente pour les résoudre.

Nous n'abordons pas de cas particuliers dans ce numéro et préférons donner un plus grand espace aux transports publics

## TRANSPORTS PUBLICS

### Nouvelles lignes:

Le réseau des transports publics genevois développé presque uniquement sur les radiales est souvent critiqué. Les inconvénients de cette conception du réseau sont ressentis également par les habitants de la commune. En effet, pour se rendre des secteurs d'Aïre, du Lignon, de Balexert ou d'Avanchet à Vernier-Village soit il faut descendre au centre ville, soit on est tributaire de la ligne de ceinture 14, qui, en passant par la Servette et Châtelaine, relie le secteur des Institutions internationales à Carouge. Toutefois, à part le fait que les courses sur cette ligne ne sont pas fréquentes, voire inexistantes le dimanche, les usagers qui voudraient se rendre d'un des secteurs précités au village devraient transborder à deux reprises.

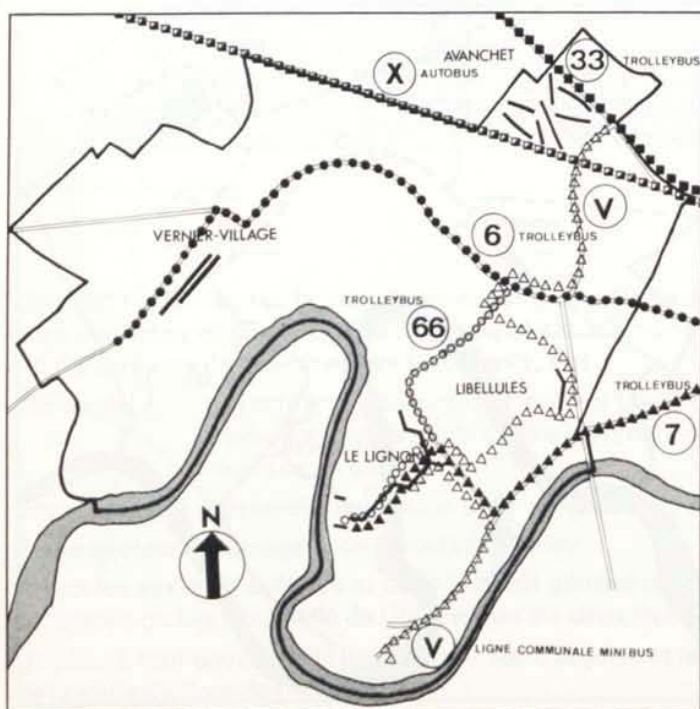
Après avoir examiné les déplacements journaliers des habitants de la commune et évalué plusieurs solutions, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait créer deux liaisons transversales par rapport aux lignes existantes.

Une ligne entre Châtelaine et Le Lignon empruntant la route du Bois-des-Frères, assurée par des trolleybus, et une autre entre le bas d'Aïre, le centre du Lignon, les Libellules, Châtelaine, Balexert et Avanchet, desservie par des navettes de minibus. Cette dernière proposition répond surtout à un besoin légitime des habitants de la partie basse de la presqu'île d'Aïre qui bénéficiaient jadis d'un service d'autobus.

La commune a donc demandé une concession au Service fédéral des transports pour exploiter cette ligne et elle a reçu l'approbation des Transports publics genevois qui, soit dit en passant, ne voulaient pas prendre à leur charge une telle liaison. Si les essais sont concluants, les courses prévues au départ seront augmentées.

En ce qui concerne la liaison Châtelaine-Le Lignon, la commune a fait une demande aux Transports publics genevois afin que les véhicules de la ligne 6, qui tournent actuellement à Châtelaine, poursuivent leur course jusqu'au Lignon. La fréquence des véhicules desservant Vernier-Village ne serait en tous cas pas diminuée. Au contraire, la commune est intervenue afin que sur cette ligne également les courses soient augmentées notamment vers 8 h. En ce qui concerne le matériel roulant, les Intérêts de Vernier se sont fait les interprètes des doléances des usagers de la ligne 6.

La commune a donc entrepris des démarches auprès du Département de justice et police dont dépendent les TPG afin de donner satisfaction aux usagers.



- 33 Ligne Genève-Aéroport
- 6 Ligne Genève-Vernier
- 66 Ligne proposée Genève-Châtelaine-Lignon
- 7 Ligne Genève-St-Jean-Lignon
- V Ligne du minibus entre Aïre-Lignon- Les Libellules- Châtelaine-Balexert-Avanchet

## Abris

Les usagers des transports publics sont souvent les personnes qui sont les plus sensibles aux intempéries et pour lesquelles les conditions d'attente sont très désagréables.

Il fallait donc créer des installations adéquates principalement aux points les plus fréquentés. Au Lignon, devant l'immeuble des personnes âgées, la commune a réalisé une installation pilote. Il est clair que tous les arrêts ne peuvent pas bénéficier de telles constructions. Les arrêts moins fréquentés seront toutefois équipés de cabines plus modestes.



## POLICE

La police cantonale dispose d'un poste au centre géographique de la commune à Châtelaine. Les associations de quartiers et les habitants réclament l'ouverture nocturne de ce poste. Toutefois, les difficultés actuelles de recrutement ne permettent pas encore de répondre à ce vœu. Afin de mieux contrôler les différents secteurs, la commune a créé des postes de police municipale dans les nouveaux quartiers d'Avanchet et du Lignon. Avec le poste de Vernier, elle dispose actuellement de trois points dans la commune.

Une convention lie les communes au canton concernant la police municipale et définissant ses prérogatives. Toutefois, la teneur actuelle de la convention ne correspond plus aux besoins découlant du rapide développement démographique de ces dernières années.

Des pourparlers ont été entamés avec l'Etat afin d'élargir les compétences des agents municipaux et d'augmenter leur efficacité.

Une attention particulière sera également vouée à la formation du personnel afin de pouvoir disposer de services plus efficaces.

Le poste de police municipale du Lignon en construction

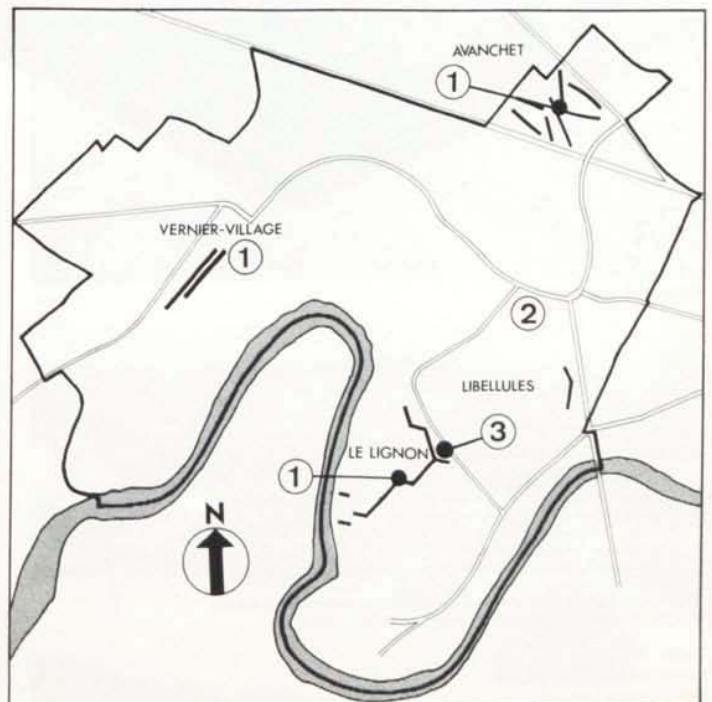


Le poste de police municipale d'Avanchet-Parc



### POLICE

1 Police municipale      2 Police cantonale      3 Borne d'appel



## ENVIRONNEMENT

Le service de l'environnement a établi un catalogue des points noirs de la commune où il sera nécessaire d'intervenir pour rendre à certains lieux, en général éloignés des agglomérations, leur caractère rural. Il faut éviter qu'ils ne deviennent des décharges où l'on dépose résidus de toutes sortes, machines de chantier et véhicules inutilisables et pour éliminer nombre de constructions sauvages qui portent atteinte à l'environnement. En outre, des démarches sont en cours pour déplacer des entreprises situées en zone de villas.

## RÉCUPÉRATION

Le ramassage du papier a permis de récupérer 100 tonnes alors que la récupération du verre a produit 70 tonnes, permettant ainsi à la commune d'économiser environ Fr. 15.000. — de taxes d'incinération des ordures.

Rappelons qu'il faut treize arbres pour faire une tonne de papier. C'est donc environ 1300 arbres que nous avons sauvés, mais à voir les quantités de journaux et de réclames qui encombrant nos boîtes à lettres, nous pensons que les habitants de la commune peuvent récupérer infiniment plus et ceci d'autant mieux que, dès maintenant, les bennes pour le verre sont déposées en permanence et que les bennes pour le papier stationnent trois ou quatre jours par mois sur les huit emplacements (voir dépliant distribué à tous les ménages).

Sur les nouvelles bennes à verre un casier a été réservé pour la récupération des métaux non ferreux et des piles au mercure et un autre pour déposer les cartons et les cornets qui ont servi à apporter votre verre. Veuillez ne rien glisser d'autre à l'intérieur et surtout ne laissez pas traîner des emballages, du papier et du verre autour des bennes. La propreté de notre commune est aussi à ce prix. D'avance nous vous en remercions.



Benne type ville de Vernier

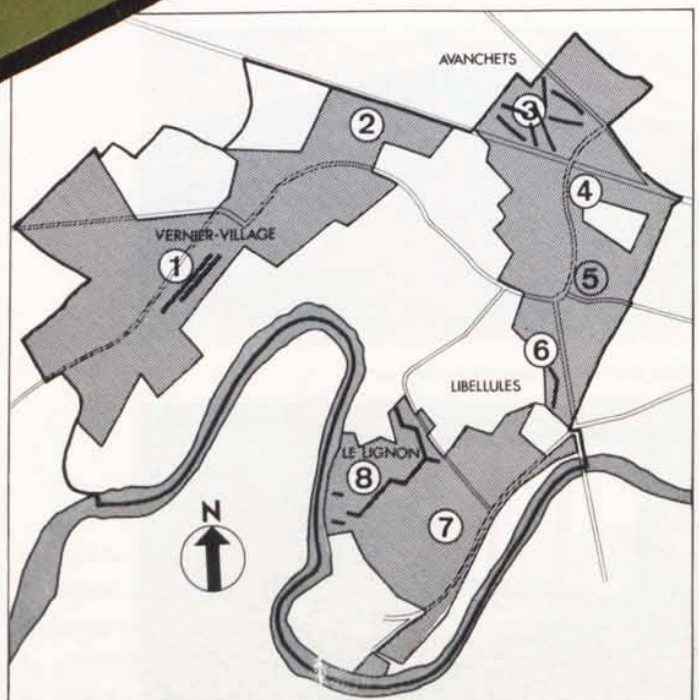
### EMPLACEMENT DES BENNES

#### Emplacements pour verre et papier

- 1 Route de Peney, face école des Ranches, côté Jura
- 2 Passage à niveau de Cointrin, côté immeuble des Coquelicots
- 3 Avenue Battista, angle rue du Grand-Bay
- 4 Face école Balaxert, parking Coop avenue de Crozet
- 5 Chemin des Eglantines, derrière l'école de Châtelaine
- 6 Avenue des Libellules, devant l'immeuble No 8, sur le parking, en bordure de l'avenue de l'Ain
- 7 Aire, face école primaire, vers le chemin conduisant au cimetière
- 8 Cité du Lignon, sur le mail, à proximité de la fontaine

#### Papier

Dépôt des bennes à 7 heures  
Enlèvement à 18 heures







Vernier vu d'avion

## LES VICISSITUDES DE L'ENVIRONNEMENT

Une des lois fondamentales de l'existence repose sur le respect d'un équilibre garanti entre les forces convergentes et divergentes. Les autorités d'une commune doivent être en mesure de déceler les points de saturation qui risquent de provoquer la rupture de cet équilibre indispensable, tout particulièrement en ce qui concerne la qualité de vie de leurs habitants.

Le territoire de la commune de Vernier s'est trouvé placé dans un contexte d'évolution structurelle provoquant une modification profonde de son profil. L'impact de ces modifications déclenche un réflexe d'autodéfense et d'autoprotection qui se répercute et s'amplifie jusqu'au niveau de la population. L'homme découvre les limites d'une société qui s'emballe et en mesure avec inquiétude les conséquences.

Les agressions de toute sorte, les pollutions de tout genre, l'intoxication qui s'insinuent peu à peu doivent être contenues à un niveau supportable et raisonnable.

Ces problèmes nouveaux sont apparus au cours de cette dernière législature à des degrés divers d'importance ou de forme. La municipalité a réagi chaque fois avec vigueur et détermination, en consultant l'autorité concernée et en formulant des réserves ou des suggestions adéquates.

Il ne fait pas de doute que ces nouvelles préoccupations s'intensifieront à l'avenir et que la commune aura un rôle plus important à jouer dans le domaine de la protection des biens et des personnes qui composent son patrimoine. Cela nécessitera une organisation plus spécialisée de son administration dans ce domaine.

Le trafic des aéronefs et son développement ne sont concevables qu'avec une réduction progressive mais

efficace du bruit et des pollutions engendrés par les réacteurs.

Les quartiers urbains situés aux abords immédiats des axes routiers à forte densité de trafic doivent être protégés par des mesures contre la pollution et le bruit qui peuvent, en se combinant, tendre vers un maximum d'efficacité.

Les complexes industriels, les stations d'épuration, les emplacements de stockage d'énergie de toute nature, doivent inclure dans leurs plans d'investissements des programmes propres à assurer la sécurité et l'intégrité de leur environnement.



Avenue du Pailly



Givaudan



Tankers



Usine à gaz



Usine d'épuration

## SERVICE DU FEU

### La compagnie et les sections

La compagnie communale du service du feu fondée en 1821 dispose actuellement de 65 hommes, tous volontaires. La structure de la compagnie a été adaptée aux trois secteurs géographiques de la commune: Vernier-Village, Châtelaine-Balexert-Avanchet et la presqu'île d'Aire. En effet, à chaque secteur est affectée une section de la compagnie. Une quatrième section a été formée spécialement pour les accidents concernant les dépôts d'hydrocarbures. La compagnie est commandée par un capitaine et les sections sont sous les ordres d'officiers.



### Le matériel et les dépôts

Chaque section dispose de remorques attelées à des jeeps et équipées du matériel nécessaire à des interventions rapides. Ce matériel est stationné dans les dépôts du service du feu de chaque quartier, à savoir: AIRE, LE LIGNON, LES LIBELLULES, CHATELAINE, AVANCHET et VERNIER-VILLAGE.

En outre, la Compagnie a été récemment dotée d'un véhicule d'intervention. Ce fourgon, stationné dans le dépôt principal du nouveau centre de la voirie à Vernier, bénéficie d'un équipement plus important que les véhicules des dépôts de quartiers. Le dépôt de Vernier abrite également les trois poids lourds destinés aux interventions concernant les sinistres éventuels dans le secteur de stockage des produits pétroliers. Toujours dans le dépôt de Vernier, la Compagnie peut se vanter de disposer d'une des installations les plus perfectionnées de lavage de courses servant également aux besoins de la protection civile.



### Interventions

Pour chaque intervention, l'alarme est donnée par le S.I.S. (Service d'incendie et de secours) de la Ville de Genève qui dispose d'effectifs professionnels. Le commandement des effectifs est assuré par le responsable des premiers hommes arrivant sur place. S'il s'agit du SIS, celui-ci cède le commandement au responsable de la compagnie communale seulement après que celle-ci soit en mesure d'en assumer les opérations.

Signalons que le téléphone de tous les membres de la compagnie est raccordé au SIS et qu'en cas d'alarme toute autre communication est interrompue.

## LES PLANS DE CATASTROPHE

La présence sur le territoire communal d'importants réservoirs d'hydrocarbures, de l'Usine à gaz et la proximité de l'aéroport, pose des problèmes sérieux.

Pour prévenir et faire face à des accidents éventuels, l'Etat de Genève a mis sur pied plusieurs plans d'intervention!

### ALARME CARBURA

Ce plan d'alarme et d'engagement est déclenché par le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, lors de sinistres, (explosions, incendies) survenant dans le périmètre des sociétés pétrolières situées à Vernier, La Plaine, Usine à gaz.

### ALARME HYDROCA

Ce plan d'alarme et d'engagement est déclenché par le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, lors de cas de fuites d'hydrocarbures importantes, dangereuses et difficiles à maîtriser.

### ALARME GAZODUC

Ce plan d'alarme et d'engagement est déclenché par le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, lors d'accidents survenant au gazoduc.

### PLAN SECA

Plan général d'alarme et d'engagement des secours, valable pour tous les cas de catastrophes survenant en temps de paix.

Il est déclenché par le chef cantonal de la protection civile; à l'exception des catastrophes sur les eaux genevoises: chef de la police; sur le territoire de l'aéroport: le commandant du service de sécurité et de secours de l'aéroport; sur le territoire des CFF: l'inspecteur de gare et lors d'épidémies: le médecin cantonal.

## SAUVETEURS AUXILIAIRES

Le Corps des sauveteurs auxiliaires, fondé en 1891, a pour but de prendre, en cas de sinistre, toutes les mesures nécessaires pour assurer le sauvetage des personnes et des biens et diminuer, dans la mesure du possible, tout risque d'accident. Il assume également le service d'ordre lors de manifestations communales officielles. L'effectif théorique du Corps s'élève à 43 hommes et il est présidé par M. Roger BERCET.

La législature écoulée a été marquante pour les sauveteurs qui ont été dotés, en 1975, d'un costume ad hoc permettant à ses membres d'être mieux reconnus lors des services.

## SAMARITAINS DE VERNIER

Fondée en 1968, la section locale de la société des samaritains, que préside actuellement Mme Yvonne BIELSER, apporte son concours efficace aux manifestations communales et enseigne aux habitants qui le désirent les méthodes de secourisme. Elle collabore également avec les sapeurs-pompiers, les sauveteurs auxiliaires et, le cas échéant, avec la protection civile.

Par ailleurs, elle assure la permanence de l'infirmerie pendant l'ouverture de la piscine municipale du Lignon. Elle organise aussi, deux fois par an, en collaboration avec le centre de transfusion sanguine, une journée «Don du sang». Durant cet exercice, notre section a également été dotée d'une blouse uniforme pour faciliter ses services.

## EFFECTIFS

Durant l'année 1978, la protection civile de Vernier a atteint, organismes d'établissements compris, un effectif de 1000 personnes.

## ETAT-MAJOR

L'Etat-major a été complété par un chef de service constructions et un quatrième chef de quartier et compte actuellement 15 personnes.

## EQUIPEMENT

Etant donné les dangers latents de la commune, les équipements sont dès maintenant attribués personnellement à chacun, hommes ou femmes, mais sont conservés dans les différents postes d'attente des quartiers. Cette mesure doit permettre de gagner une heure lors d'une alarme pour un cas de catastrophe.

## COURS, TRAVAUX

En 1978, lors de 6 cours pour l'organisme local et de 6 cours pour les organismes d'établissements, 954 hommes ont accompli 2035 jours de service, les cadres ayant effectué pour leur part 268 jours supplémentaires. La discipline a été bonne et nous n'avons enregistré qu'un seul défaillant, qui sera puni conformément à la loi fédérale sur la protection civile.

Dans chaque cours, le service pionniers et lutte contre le feu a accompli des travaux tels que: construction d'un téléphérique au Jardin Robinson du Lignon, abattage d'arbres, défrichage de 200 m. de fossé, démolition d'un bâtiment sur l'emplacement du Jardin Robinson de Balexert, et pour quelques hommes, observation des survols de l'aviation civile, préparation à leur formation d'observateurs.

La fête fédérale de gymnastique a été, pour le service assistance, un excellent exercice d'accueil. En effet, en collaboration avec la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires, les sauveteurs auxiliaires et les samaritains, 114 hommes de la protection civile ont accompli 320 jours de service pour préparer les dortoirs et les abris de protection civile, en assurer la surveillance, accueillir les gymnastes, les conseiller, les diriger, voire les ravitailler, et restituer enfin nos salles de gym et de réunions à leur destination première après avoir enregistré 7330 nuitées.

## CADRES

Peu à peu, les formations trouvent les structures réglementaires, mais, il faut encore former des cadres dans tous les services, seul moyen d'obtenir un fonctionnement efficace de l'organisme de protection local.

## CONSTRUCTIONS

Le poste de commandement de quartier et poste d'attente AVANCHET-SALÈVE est maintenant opérationnel. Il reste à créer un poste de commandement de quartier, un poste sanitaire et un poste d'attente pour le quartier CHATELAINE-BALEXERT et à entreprendre la transformation du poste sanitaire des LIBELLULES pour en faire un poste d'attente et un poste sanitaire pour le quartier 324. La Confédération a déjà réservé la subvention nécessaire à l'exécution de cette transformation.



Organisation d'un centre d'assistance dans une salle de gymnastique



Passerelle construite au Lignon par la Protection civile

### LIAISON AVEC LES ASSOCIATIONS, LES SOCIÉTÉS ET LES GROUPEMENTS

L'exécutif communal entend travailler la main dans la main avec les habitants et les associations locales. A cet effet des séances régulières ont été organisées non seulement avec des associations légalement constituées (quartiers ou autres), mais également avec des groupes formés en fonction de problèmes éphémères ou de longue durée.

Ces séances sont absolument indispensables afin de permettre aux responsables de la commune de prendre position face aux problèmes qui préoccupent les habitants. Signalons en passant que les rapports entre les sociétés locales et les autorités sont excellents.

Les Conseillers administratifs participent souvent aux réunions locales.

### PRESSE

L'information joue un rôle très important dans la gestion d'une société ou d'une collectivité. L'habitant doit pouvoir être renseigné régulièrement sur la gestion des affaires publiques et pouvoir y participer. La commune publie régulièrement un opuscule présentant les problèmes majeurs. Une publication biannuelle renseigne la population sur les manifestations culturelles, sportives ou autres. L'information est également faite par les canaux des publications locales, dont la plupart bénéficie d'une subvention communale. Enfin, l'administration communale informe les quotidiens genevois qui consacrent régulièrement des pages entières aux communes.



### TELEVISION LOCALE

Incontestablement la télévision est un moyen qui peut assurer un contact facile. Il n'est pas dans notre intention de la substituer au contact chaleureux et direct dans les espaces publics, mais elle peut contribuer à développer ce contact surtout dans des cités qui ont poussé du jour au lendemain. Le quartier d'Avanchet a bénéficié de la première télévision locale de l'agglomération genevoise et de la première expérience suisse de télévision de quartier avec des émissions en couleurs.

Nous souhaitons que les émissions qui ont connu un large succès dans ce quartier lors de la semaine expérimentale continuent de façon régulière. Les autres quartiers devraient pouvoir bénéficier prochainement et également d'un tel moyen de communication.

Toutefois le coût de cette extension ne peut être assumé que par une entreprise spécialisée.



**INTRODUCTION**

Le budget pour l'année 1979, voté à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance du 21 novembre 1978, traduit la ferme volonté des autorités communales (Conseil administratif et Conseil municipal) d'assurer à l'ensemble de nos concitoyens et administrés la qualité des prestations à laquelle ils ont droit, voire même de l'améliorer.

Avec un total de Fr. 18.796.500.— aux recettes et aux dépenses, il est à peine supérieur à celui de 1978 (Fr. 18.349.000.—).

**CENTIME ADDITIONNEL:**

Leur nombre reste fixé à 50.

Dans l'estimation du rendement, nous avons tenu compte de la situation économique qui frappe durement de nombreuses entreprises industrielles de notre commune. Ainsi, nous n'avons pratiquement pas touché à l'évaluation du rendement des personnes morales par rapport aux années 1977 et 1978.

En ce qui concerne le rapport de l'imposition des personnes physiques, nous avons admis une progression de 6% par rapport à 1977, ce qui détermine un rapport total de Fr. 286.000.— par centime (très légèrement supérieur à celui estimé par l'administration fiscale cantonale Fr. 284.700.—).

A ce propos, nous remercions ici le Département cantonal des finances pour les précieux renseignements qu'il transmet dorénavant spontanément aux communes, compte tenu des éléments qu'il détient de façon exclusive.

**RECETTES:**

Leur augmentation par rapport au budget 1978 (Fr. 447.500.—) est représentée pour l'essentiel par l'estimation du rendement du centime additionnel (Fr. 500.000.—) et celle de la taxe professionnelle communale (+ Fr. 50.000.—). Au sujet de la taxe professionnelle communale, nous nous devons de saluer avec satisfaction le verdict très récent rendu par le Tribunal fédéral.

Nous sommes désormais rassurés: après des années de contestation et de procédure, la légitimité de cette taxe est reconnue sans réserve. Il convient de noter que, si tel n'avait pas été le cas, nous aurions été dans l'obligation de recourir à une augmentation sensible des centimes additionnels (5 au moins) car il nous apparaît impossible de diminuer nos dépenses de 1,3 million!

D'autant que nous devons enregistrer des diminutions sensibles de recettes (— Fr. 110.000.— du Fonds d'équipement communal, — Fr. 50.000.— sur les entrées à la piscine du Lignon et — Fr. 25.000.— au titre des intérêts des fonds placés).

**DÉPENSES:**

Nous trouvons là aussi une très modeste augmentation par rapport à 1978.

Les dépenses globales pour le personnel augmentent de Fr. 277.000.— et comprennent une très légère adaption de l'effectif.

Au service de la dette on peut souligner une augmentation des amortissements (+ Fr. 200.000.—) partiellement compensée par une diminution des intérêts (— Fr. 130.000.—) due pour l'essentiel à la baisse du loyer de l'argent.

Nous pouvons encore souligner l'effort prévu pour l'entretien des chaussées et des signalisations (+ Fr. 122.000.—) et pour les emplacements communaux y compris la décoration florale de nos rues et places (+ Fr. 66.000.—).

Les autres fluctuations sont globalement négligeables et une comparaison rigoureuse est impossible avec les budgets précédents du fait du nouveau plan comptable introduit cette année.

**CONCLUSION:**

Est-il besoin de rappeler que la loi sur l'administration des communes nous fait obligation d'équilibrer notre budget. Dès lors dans une commune en expansion démographique comme la nôtre, nous nous voyons contraints de recourir à l'emprunt pour financer nos équipements. De ce fait notre endettement s'accroît et continuera à augmenter pendant quelques années encore (alors même que nous consacrons environ Fr. 2.000.000.— par année à l'amortissement de la dette).

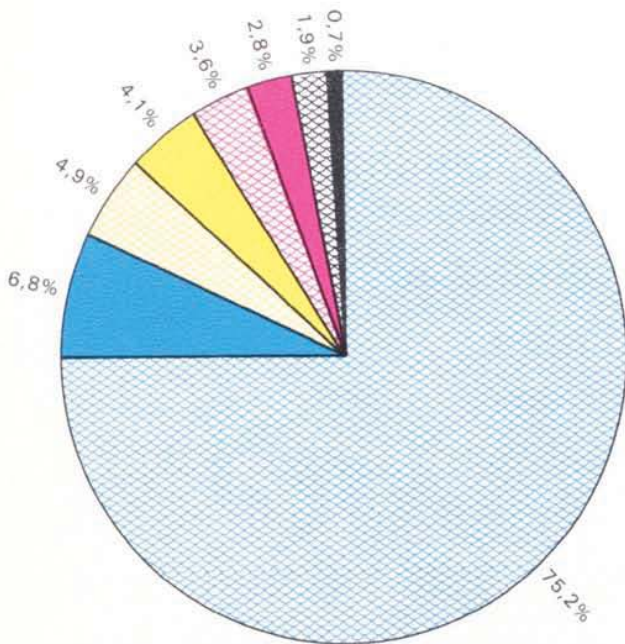
Après l'effort colossal fait dans le domaine des constructions d'écoles, nous nous préoccupons de parfaire l'équipement sportif et socio-culturel.

Dans ce domaine, nous doserons notre programme en fonction des impératifs financiers (évolution des recettes d'une part et évolution du taux du loyer de l'argent d'autre part).

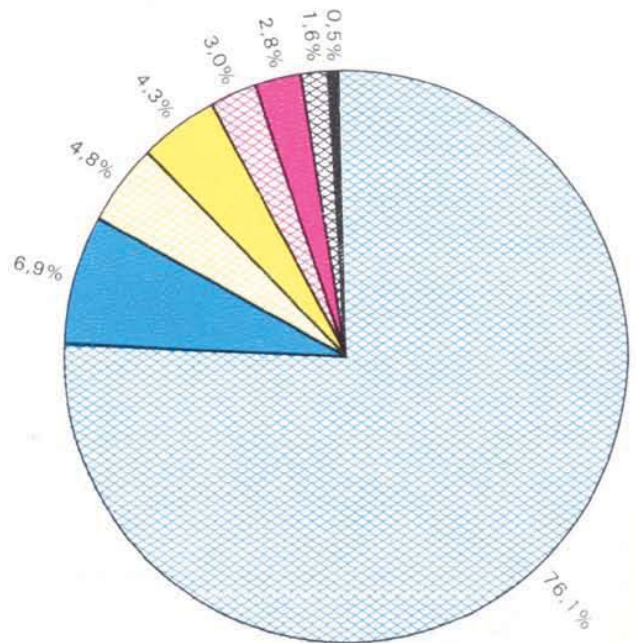
Le Conseil administratif réitère ici sa ferme volonté de faire en sorte que notre population dispose d'une infrastructure propre à son épanouissement dans tous les domaines. Cela implique cependant des choix de priorités. Nous faisons appel à la patience des uns... sans être absolument certains de la reconnaissance des autres!

## RECETTES

1978

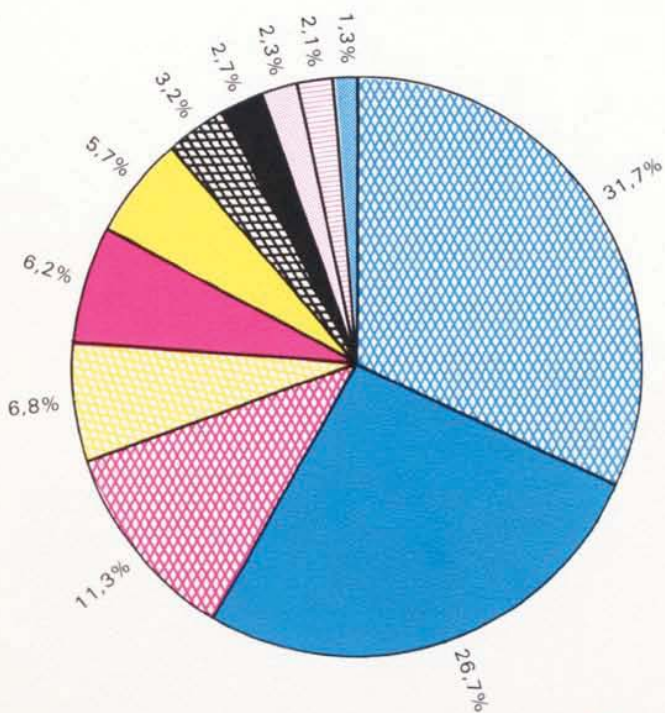


1979

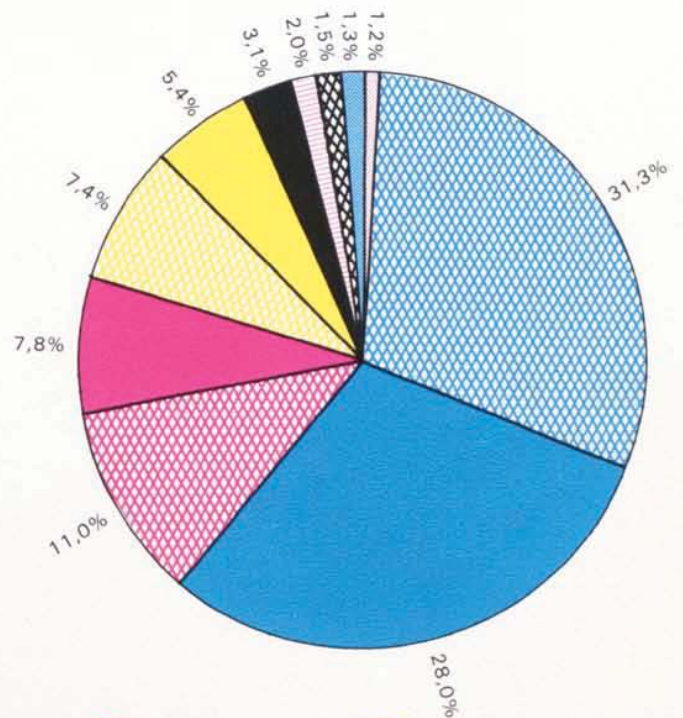


## DÉPENSES

1978



1979





Cité du Lignon ▲

Cité Avanchet-Parc ▼

